



Rapport annuel

2006



# Les recettes

Le chiffre d'affaires s'élève à 215.900.000 €, ce qui correspond à une diminution de 1,7 % par rapport à 2005. Cette baisse résulte des faits principaux suivants :

## Les perceptions individuelles : - 3 % (- 3.900.000 €)

Dans un environnement plutôt défavorable, les volumes d'activités dans le secteur des droits mécaniques (perceptions centralisées du marché étranger - 6 %) ont influencé les chiffres malgré la bonne tenue du marché belge dans ce secteur.

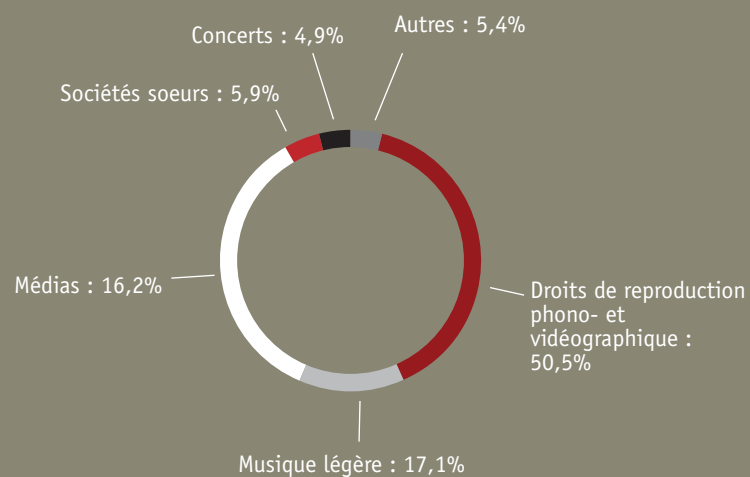
## Les perceptions collectives : + 0,4 % (+ 316.000 €)

La bonne performance de la musique légère mécanique (+ 4,5 % ou + 1.600.000 €) a été en partie neutralisée par la baisse des droits de reprographie (- 49 % ou - 1.250.000 €), ce qui justifie le statu quo de cette rubrique de perceptions.

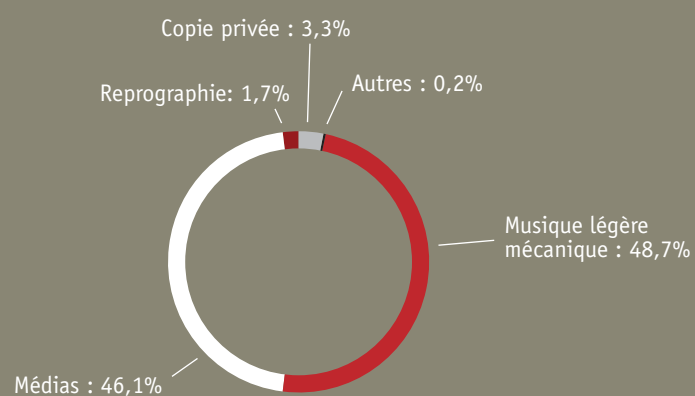
## Les sociétés sœurs : - 0,9 % (- 122.000 €)

Les droits de reproduction mécanique, le droit de prêt et les droits théâtre sont en diminution alors que les droits audiovisuels ont connu une progression exceptionnelle.

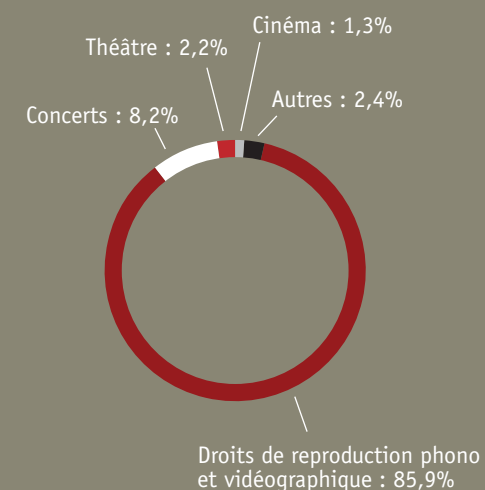
Ventilation des perceptions 2006 par source directe de revenus



Ventilation des perceptions collectives



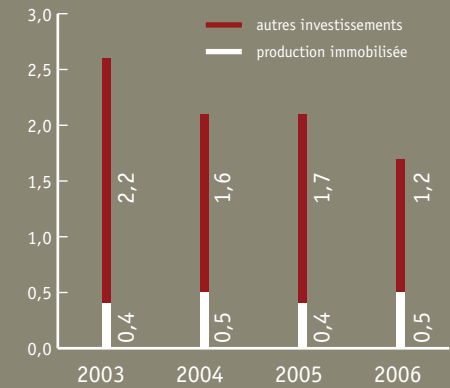
Ventilation des perceptions individuelles



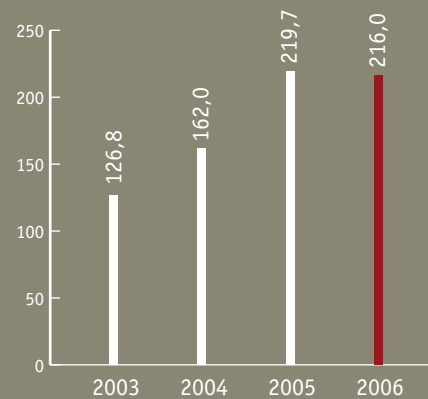
# Chiffres-clés

Une légère baisse de 1,7% du chiffre d'affaires, une quasi stabilisation des frais nets et une diminution de 2,3% des droits nets à répartir, tels sont les principaux chiffres qui illustrent les résultats financiers de la SABAM en 2006

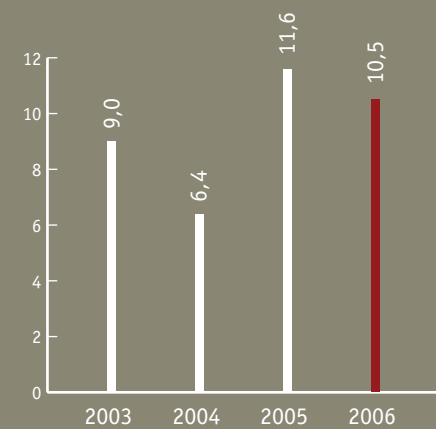
Investissements (en millions €)



Evolution du chiffre d'affaires (en millions €)



Produits financiers (en millions €)



# Chiffres-clés consolidés

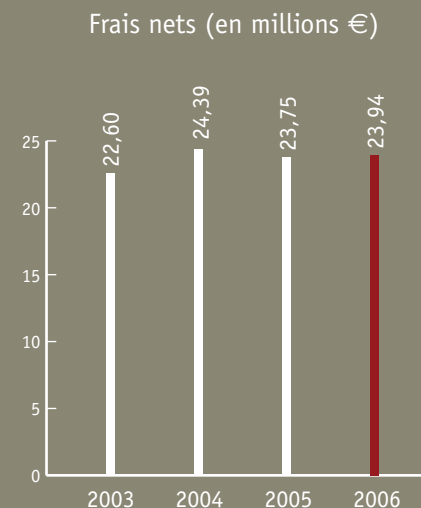
(en millions de € sauf indication contraire)	2006	2005	2004	2003
<b>Résultats d'exploitation (selon modèle BNB)</b>				
Perceptions droits d'auteur	216,0	219,7	162,0	126,8
Produits financiers	10,5	11,6	6,4	9,0
Frais d'exploitation	35,8	34,8	33,5	31,0
<b>Résultats (selon les flux financiers)</b>				
Recettes nettes	210,4	214,7	156,9	121,9
Frais nets	23,9	23,8	24,4	22,6
Droits nets à répartir	186,5	190,9	132,5	99,2
<b>Structure bilantaire</b>				
Fonds propres	3,2	2,7	2,1	2,5
Fonds de roulement net (1)	3,8	3,2	-4,1	-3,9
<b>Cash-flow et investissements</b>				
Cash-flow net courant (2)	194,1	203,9	142,7	112,3
Amortissements	2,1	2,1	2,4	2,5
Investissements	1,7	2,1	2,1	2,6
<b>Personnel (converti plein temps)</b>	<b>316,5</b>	<b>320,4</b>	<b>286,6</b>	<b>268,3</b>
<b>Ratios (en %)</b>				
Pourcentage des frais	11,4%	11,1%	15,5%	18,6%

(1) Actifs circulants - dettes

(2) Résultat de l'exercice + amortissements + provisions

## Les charges nettes

Les charges nettes augmentent légèrement de 0,8% en 2006 pour atteindre 23,94 millions d'€. Cette quasi stabilisation s'explique par la maîtrise des coûts combinée aux bons résultats financiers.



## Le personnel

A la clôture de l'exercice, l'effectif comptait 316,5 équivalents temps plein (ETP).



# Rapport du Conseil d'Administration

présenté à l'Assemblée Générale ordinaire  
du 4 juin 2007

SOCIÉTÉ BELGE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS  
« SABAM »  
S.C.R.L. – Soc. Civ.

Siège social :  
Rue d'Arlon 75-77  
1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 286 82 11  
Fax : +32 (0)2 231 18 00  
Site Internet : <http://www.sabam.be>

TVA-BE0402.989.270 RPM Bruxelles

## Table des matières

1. MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	3
2. PRÉSENTATION DE LA SABAM	9
3. STRUCTURE DE GESTION	13
4. FLUX FINANCIERS	19
5. RAPPORT DES ACTIVITÉS	25
6. ACTIVITÉS CULTURELLES	55
7. RAPPORT FINANCIER	59



# 1. Mot du président et du directeur général

Cher Associé,

Alors que les droits d'auteur, générés par la consommation culturelle traditionnelle, restent en 2006 la première source de revenus pour tous les créateurs, l'émergence exponentielle des nouvelles technologies proposant de nouveaux modes de consommation et de distribution des œuvres dans un univers numérique, parfois même virtuel, demeure inquiétante pour la communauté des créateurs et des gestionnaires collectifs de droits toujours confrontés au vice générationnel de la consommation musicale gratuite.

Vous trouverez ci-dessous quelques chiffres-clés de ventes de musique numérique en 2006 qui ont été publiés par notre guichet multimédia (B.O.S.S.). Ils sont révélateurs d'un bouleversement planétaire de la diffusion musicale et audiovisuelle « offerte » à des millions de consommateurs interactifs, formant entre eux et à travers le monde une véritable communauté sociale d'intérêts.

## **A t r a v e r s   l e   m o n d e   :**

- les ventes de musique numérique ont presque doublé de valeur (de 5,5 % de l'ensemble des ventes de musique en 2005 à 10 % en 2006) ;
- les ventes de musique numérique ont atteint aujourd'hui une valeur estimée d'environ 2 milliards de dollars US ;
- les téléchargements de singles représentent en 2006 environ 800 millions de dollars US, soit une hausse de 89 % par rapport à 2005 ;
- en 2006, l'offre en ligne légale de musique représentait un catalogue de plus de 4 millions d'œuvres, soit un chiffre qui a doublé par rapport à 2005 ;
- l'IFPI évalue actuellement le nombre de services musicaux légaux en ligne à plus de 500, disponibles dans plus de 40 pays.

## En Europe :

- le marché européen représente  $\pm 20$  % des ventes numériques mondiales ;
- les marchés de pointe sont la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ;
- en Europe, les plates-formes musicales numériques représentent 6 % des ventes musicales européennes totales.

## En Belgique :

- le marché belge des sonneries d'appels téléphoniques pèse  $\pm 7.000.000$  € ;
- le marché belge des téléchargements est évalué à  $\pm 4.000.000$  € ;
- selon le porte-parole d'Apple Belgium, la Belgique est, après l'Angleterre, l'Allemagne et la France, le pays européen le plus important pour iTunes.





Ce foisonnement de nouvelles industries « culturelles », qui n'engendre finalement que la hausse de revenus de ces tiers opérateurs-fournisseurs de contenu, va aussi de pair avec une désorganisation structurelle, voire une insécurité juridique grandissante, dont les effets préjudiciables se mesurent aujourd'hui en termes de concentration des droits entre les gestionnaires les plus importants, qu'ils soient éditeurs ou sociétés d'auteurs.

Certes, dans le domaine « en ligne » la gestion territoriale a disparu au profit de la gestion transfrontalière. D'autres secteurs traditionnels comme la câblodistribution, la diffusion par satellite ou la radiodiffusion seront englobés à court terme dans ce vaste mouvement de réformes « recommandées » par la Commission européenne et le Parlement européen afin de mettre en place une saine concurrence, basée sur l'efficacité et la qualité des services prestés par les gestionnaires de droits, tout en préservant la hauteur des revenus des créateurs.

C'est le défi qui, au 21e siècle, attend non seulement les gestionnaires de droits, mais aussi les créateurs souvent considérés comme le « maillon faible » de la chaîne économique et financière de cette production et consommation de masse, si l'on sait que l'utilisateur lui-même est devenu un acteur de contenu du produit numérique.

La Communauté internationale des créateurs a bien conscience de ces défis du 21e siècle et a l'intention de les relever.

Ainsi, les 30 et 31 mai derniers, la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et de Compositeurs (CISAC) a rassemblé à Bruxelles un nombre considérable de directeurs du secteur culturel, agents économiques et financiers, fournisseurs de contenus et de plates-formes numériques, opérateurs média, consommateurs, artistes et auteurs, pour débattre autour d'un thème fort : « Les créateurs d'abord ».

Il ne nous est pas possible, au moment de rédiger ces lignes, de vous communiquer les actes finaux de ce Sommet mondial du droit d'auteur, mais il est clair que les sujets abordés mériteront un compte rendu dans notre Magazine de septembre :

- quel est le rôle des créateurs dans un monde numérique ?
- ces industries nouvelles sont-elles des opportunités pour les créateurs, des nouvelles sources de revenus ?
- le droit d'auteur doit-il être gratuit au 21e siècle ?
- la concurrence est-elle compatible avec la diversité culturelle ?
- les créateurs et les fournisseurs de services peuvent-ils trouver un terrain d'entente ?
- etc.

Face à cet environnement international en perpétuel questionnement sur les fondements mêmes de l'exercice de notre métier de gestionnaires collectifs et sur notre métier de créateur, l'année financière 2006 peut être qualifiée d'année de transition pour la SABAM. Notre rapport annuel 2006 fait état de résultats financiers stabilisés par rapport à l'année 2005. Le Conseil d'Administration et les services opérationnels sont conscients qu'il ne s'agit pas de résultats acquis. L'avenir nous impose d'avoir ensemble rapidement une réflexion stratégique globale sur notre politique de licence, sur notre politique d'alliance, sur notre politique de services rendus à nos membres. Le choix d'une réorganisation interne fondée sur un modèle de gestion qui était approprié en 1999, devra sans doute être remis en question.

Jacques Lion  
Directeur général



Jacques Leduc  
Président



*Chers Amis,*

*Au terme du mandat de président du Conseil d'administration que j'exerce depuis 15 années, je tiens à féliciter et à remercier tous ceux qui contribuent à la prospérité de notre société d'auteurs.*

*J'ai été très heureux de collaborer avec eux et de participer à l'incessante recherche de meilleures performances dans la gestion.*

*La SABAM a beaucoup évolué au cours des dernières années et elle s'est adaptée efficacement aux exigences de la vie économique de notre pays, tout en s'assurant une réelle représentativité au plan international. Elle est prête désormais à affronter les défis importants que l'avenir lui réserve. Puisse son action produire sans cesse des résultats favorables aux auteurs, compositeurs et éditeurs qui lui font confiance !*

Jacques Leduc

Président



# TOOTS Thielemans

*La SABAM veille à ce que la création soit documentée et rémunérée correctement. Merci !*

## 2. Présentation de la SABAM

La SABAM est une société de gestion au sens de l'article 65 de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins. Par Arrêté Royal du 1er septembre 1995, elle a été officiellement reconnue par le Ministère de la Justice et a été habilitée à exercer ses activités sur le territoire belge.

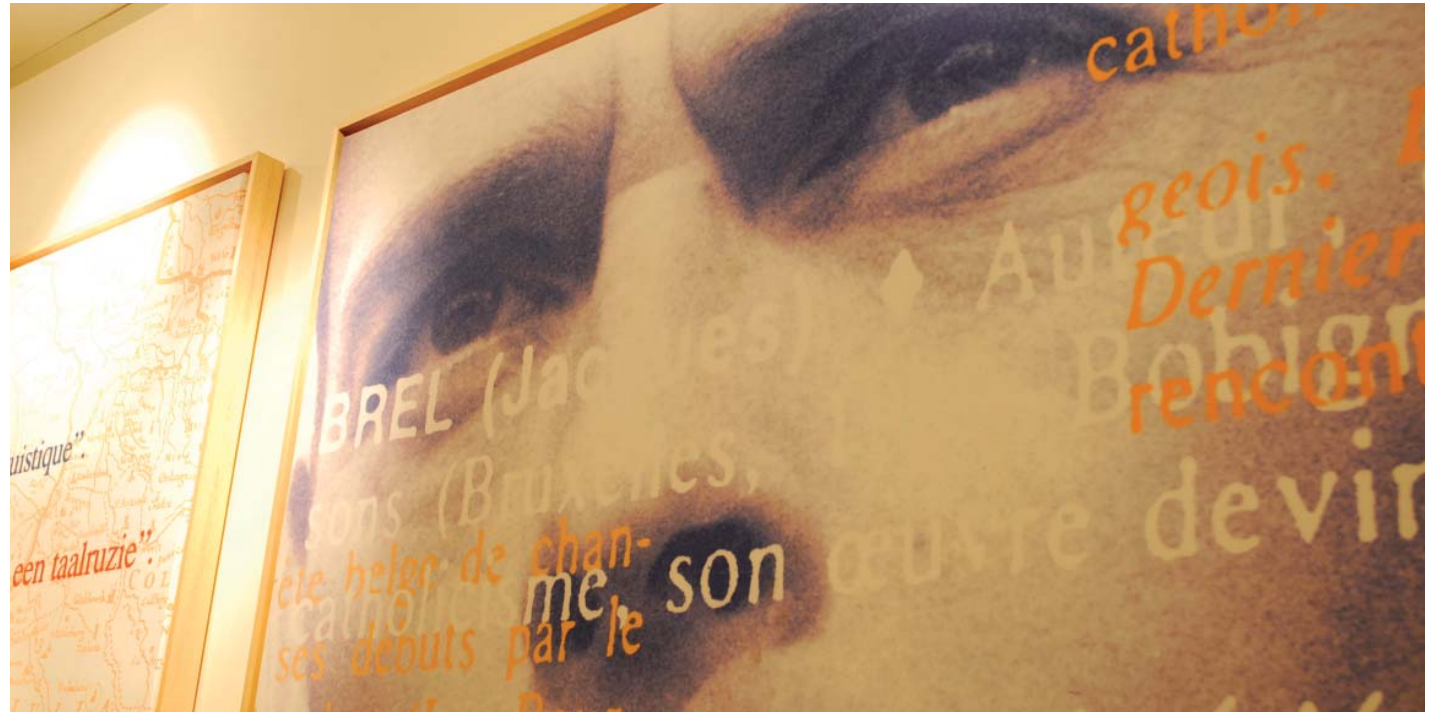
Elle est aujourd'hui l'entreprise culturelle la plus importante et la seule société multidisciplinaire existante en Belgique. Ses associés sont actifs dans diverses disciplines artistiques, lesquelles sont mentionnées à l'article 10 des statuts et sont subdivisées selon les huit catégories d'œuvres suivantes :

- œuvres musicales ;
- œuvres dramatiques et dramatico-musicales ;
- œuvres chorégraphiques ;
- œuvres audiovisuelles ;
- œuvres radiophoniques ;
- œuvres du domaine des arts visuels ;
- œuvres photographiques et graphiques ;
- œuvres littéraires.

La SABAM a pour but la perception et la répartition, l'administration et la gestion collective, dans l'acception la plus large du terme, de l'ensemble des droits d'auteur de ses associés, de ses mandants et de sociétés correspondantes.

La gestion des droits ne se limite pas au territoire belge. En vertu d'accords de réciprocité conclus avec des sociétés de gestion établies à l'étranger, la SABAM est représentée quasiment dans le monde entier. De plus, elle est statutairement autorisée à intervenir directement dans les pays de l'Union européenne.

La SABAM dispose, depuis 2003, d'un bureau de promotion et de prospection culturelles à Avignon afin de mieux soutenir le répertoire belge en France.









# Johan Verminnen

*Un beau jour, j'ai écrit le texte de la chanson « Laat me nu toch niet alleen » sur un carton de bière. Je ne réalisais pas à l'époque que ceci deviendrait un succès. Grâce aux droits d'auteur que cette chanson m'a rapportés, j'ai pu investir dans ma carrière. Aujourd'hui, je suis administrateur délégué de la SABAM et je m'engage corps et âme pour mes collègues, car j'ai conscience que le droit d'auteur est le salaire de l'auteur.*

## 3. Structure de gestion

La SABAM est une société civile coopérative à responsabilité limitée des associés. Ceux-ci sont représentés dans les organes statutaires de la société, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration, le Comité de Gestion Journalière, les Collèges et les Commissions.

Dans le cadre de la stratégie telle que définie par le Conseil d'Administration, l'administration, placée sous la conduite du Directeur général, exerce les activités de l'entreprise. Les compétences du Directeur général sont fixées par décision du Conseil d'Administration et publiées au Moniteur Belge.

### 3.1. ORGANES STATUTAIRES

#### 3.1.1. Assemblée Générale

L'Assemblée générale, constituée des associés de la SABAM auteurs, compositeurs et éditeurs, est compétente pour toutes les matières qui lui sont réservées spécifiquement par la loi ou ses statuts, notamment l'élection des membres du Conseil d'Administration.

### 3.1.2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe de gestion de la société, au sein duquel sont définies la stratégie et la politique à long terme. Pour cette raison, c'est également le Conseil d'Administration qui décide notamment de l'éventuelle adhésion à des groupements internationaux, de la politique tarifaire, de la politique d'investissement dans les limites d'un budget qu'il approuve. Ce budget est préparé par le Comité de Direction et est soumis au contrôle du Comité des Comptes. Le Conseil d'Administration rend compte à l'Assemblée générale qui l'a élu.

#### Au 31 décembre 2006, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

<b>Président</b>	M. Jacques Leduc
<b>Administrateurs Délégués</b>	M. Paul Louka M. Roger Van Ransbeek (jusqu'au 31 décembre 2006)
<b>Vice-Présidents</b>	M. Pierre Coran Hans Kusters Music nv (représentant : M. Hans P. Kusters)
<b>Secrétaires</b>	M. Michel Herr M. Johan Verminnen (Administrateur Délégué à partir du 1er janvier 2007)
<b>Administrateurs</b>	M. Dirk Brossé M. Robert Cogoi M. Stijn Coninx Adasong Productions asbl (représentant : M. André D'Anjou) M. Timothy Hagelstein M. John Terra EMI Music Publishing Belgium nv (représentant : M. Guy Van Handenhove) M. Jan Van Landeghem (Secrétaire à partir du 1er janvier 2007) M. Jacques Viesvil M. Ignace Cornelissen (qui a repris le mandat d'Administrateur de M. Roger Van Ransbeek à partir du 1er janvier 2007)
<b>Directeur général</b>	M. Jacques Lion
<b>Juristes</b>	Mme Carine Libert, Secrétaire générale – juriste d'entreprise Me Daniel Absil, Avocat

### 3.1.3. Comité de Gestion Journalière

Afin de contribuer à un fonctionnement plus souple et plus transparent de la société, ainsi que pour pouvoir garantir un suivi adéquat de certains dossiers importants, la gestion journalière est confiée au Comité de Gestion Journalière. Ce Comité est composé des Administrateurs Délégués, du Directeur général et de la Secrétaire Générale.



### **3.1.4. Comité de Direction**

La direction technique ou opérationnelle est confiée au Comité de Direction, présidé par le Directeur général et composé de la Secrétaire Générale, des directeurs et de collaborateurs désignés à cette fin.

### **3.1.5. Collèges et Commissions**

En raison de son caractère pluridisciplinaire, le Conseil d'Administration organise deux Collèges composés d'Administrateurs relevant des disciplines concernées et de deux membres non-Administrateurs élus par l'Assemblée générale. Il s'agit du Collège des droits musicaux et du Collège des droits dramatiques, littéraires, audiovisuels et arts visuels. Les deux Collèges sont présidés par le Président du Conseil d'Administration et traitent des sujets opérationnels dans la discipline qui les concerne, préparent des dossiers pour le Conseil et formulent des propositions à son attention.

Au sein de la SABAM, trois commissions sont compétentes en matière de classification d'œuvres, à savoir : la Commission Classification Musique, la Commission Classification textes et œuvres audiovisuelles et la Commission Arrangements sur le domaine public.

Le contrôle des demandes d'affiliation est assuré par la Commission Admission.  
Enfin, la vérification des programmes est assurée par la Commission des Programmes.

### 3.2. AUDIT INTERNE

L'audit interne contribue à la réalisation des objectifs de la SABAM par l'évaluation systématique et méthodologique de son fonctionnement, et par la formulation de recommandations en matière de :

1. gestion des risques ;
2. système de contrôle interne ;
3. système de qualité.

La SABAM a confié la fonction d'audit interne à une entreprise externe, la société PricewaterhouseCoopers (PwC), laquelle apporte une valeur ajoutée sur le plan de la compétence requise ainsi que la nécessaire garantie d'indépendance.

L'externalisation de la fonction d'audit interne s'inscrit dans le cadre de la démarche globale de gouvernance d'entreprise et permet à la SABAM de se doter d'un outil de gestion approprié, évaluant l'efficacité et l'efficacités des services qu'elle preste dans le cadre de ses activités.

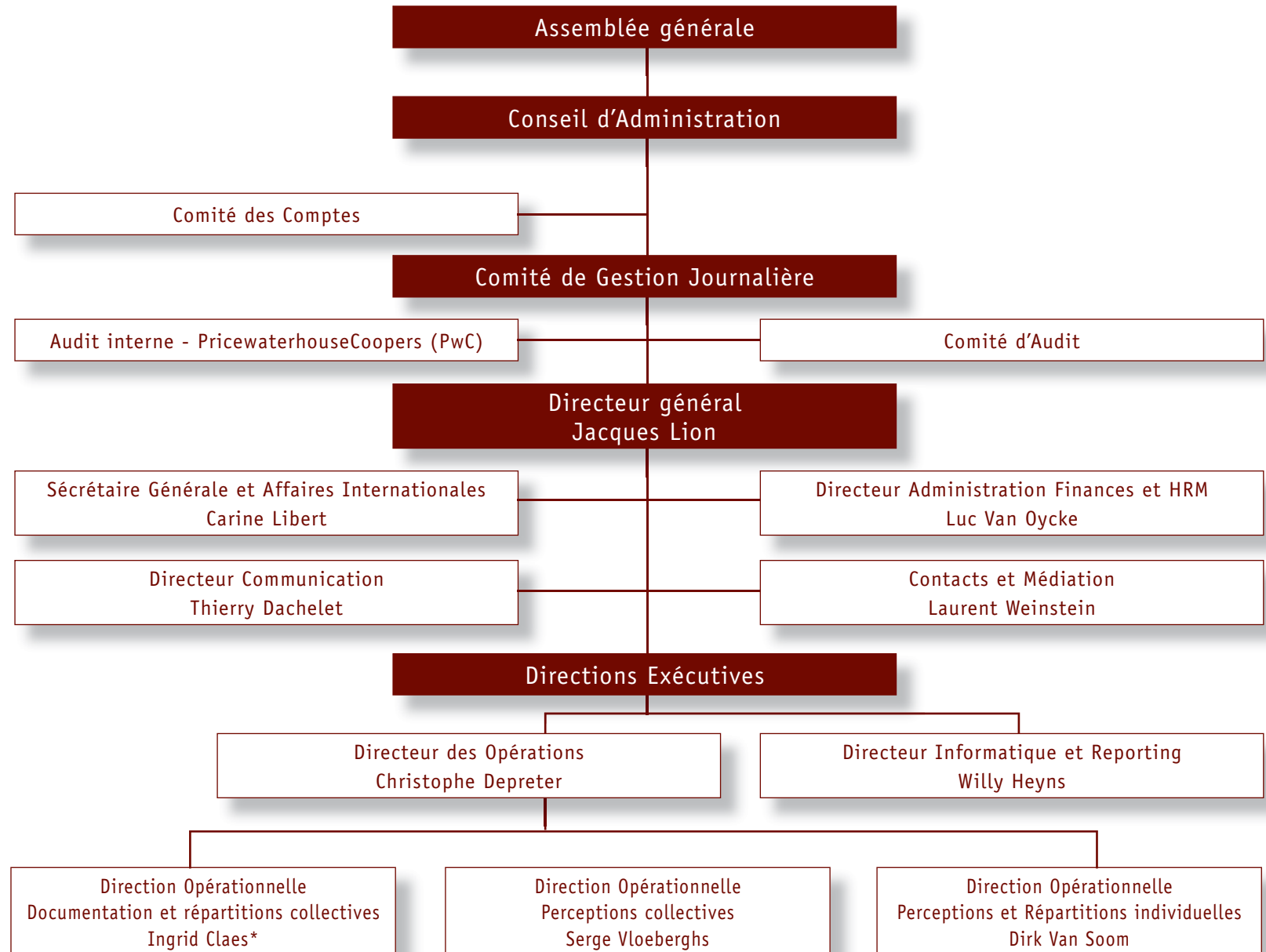
#### Audit interne réalisé en 2006

Un audit a été réalisé par PwC sur le processus « analyse des risques de nos systèmes informatiques ». Un tour d'horizon des objectifs a été effectué et un lien a été établi avec la gestion des risques de notre société. Les tâches qui doivent être accomplies dans le cadre de cette analyse des risques ont été documentées. Les outils informatiques et la gestion des données par ICT ont été examinés en fonction de leur efficacité, rentabilité, confidentialité, intégrité et fiabilité.

Sur base des recommandations de ce rapport, il a été décidé qu'un plan de sauvegarde et de reprise sera mis sur pied et qu'en 2007, les investissements nécessaires seront réalisés pour rendre pareil DRP opérationnel.

#### Conclusion

La structure d'entreprise de la SABAM, telle que décrite ci-avant, est reproduite de manière synoptique dans l'organigramme suivant :



\* jusqu'au 12/01/2007



# Marc MOULIN

*Les musiciens et bien d'autres artistes vivent des temps d'incertitudes. Y aura-t-il encore des disques dans dix ans ? Y aura-t-il encore des droits d'auteur dans quinze ans ? La question peut paraître délirante, mais au stade de piratage numérique que nous connaissons, on peut très bien imaginer que le disque et même le fichier musical numérique sont en voie de gratuité forcée. Les noms d'auteurs et compositeurs ont quasi complètement disparu des CD (imprimés sur pochette parfois, encodés quasi jamais) et des fichiers numériques, même en vente légale (iTunes). C'est dire si une institution comme la SABAM est plus que jamais indispensable pour défendre ce qui reste à protéger de la légitime reconnaissance et de la juste rémunération des artistes.*

## 4. Flux financiers

(en euro)	2006	2005	Différence	%
<b>A. DROITS D'AUTEUR</b>	<b>215 966 994</b>	<b>219 706 598</b>	<b>-3 739 604</b>	<b>-1,7%</b>
Perceptions individuelles	127 411 791	131 345 904	-3 934 113	-3,0%
Perceptions collectives	75 724 638	75 408 247	316 391	0,4%
Sociétés soeurs	12 830 565	12 952 447	-121 882	-0,9%
<b>B. AUTRES RECETTES</b>	<b>2 891 186</b>	<b>4 181 153</b>	<b>-1 289 967</b>	<b>-30,9%</b>
Revenus financiers CES	2 609 797	3 909 420	-1 299 623	-33,2%
Revenus financiers PAB	16 012	11 075	4 937	44,6%
Autres produits d'exploitation CES	113	122	-9	-7,7%
Autres produits d'exploitation PAB	265 264	260 536	4 728	1,8%
<b>C. TRANSFERTS</b>	<b>8 437 475</b>	<b>9 231 848</b>	<b>-794 373</b>	<b>-8,6%</b>
1. CES de la SABAM	7 876 664	8 704 943	-828 279	-9,5%
2. PAB de la SABAM	560 811	526 906	33 905	6,4%
<b>D. RECETTES TOTALES NETTES (A+B-C)</b>	<b>210 420 705</b>	<b>214 655 902</b>	<b>-4 235 197</b>	<b>-2,0%</b>

(en euro)	2006	2005	Différence	%
<b>E. CHARGES</b>	<b>38 322 925</b>	<b>33 829 517</b>	<b>4 493 408</b>	<b>13,3%</b>
Services et biens divers	12 071 522	12 456 396	-384 874	-3,1%
Rémunérations, charges soc., pensions	20 397 956	18 936 444	1 461 512	7,7%
Production immobilisée	-492 371	-428 948	-63 423	14,8%
Amortissements	2 136 314	2 057 367	78 947	3,8%
Réduction de valeur sur créances	417 298	407 769	9 529	2,3%
Provisions pour risques et charges	-337 549	6 746 982	-7 084 531	-105,0%
Droits à répartir (reprise)	0	-7 000 000	7 000 000	-100,0%
Autres charges d'exploitation	1 234 685	1 171 073	63 612	5,4%
Charges financières	2 895 070	-517 565	3 412 635	-659,4%
Charges exceptionnelles	0	0	0	-
Impôt sur le résultat	0	0	0	-
<b>F. DEDUCTION DES CHARGES (-)</b>	<b>14 385 116</b>	<b>10 080 743</b>	<b>4 304 373</b>	<b>42,7%</b>
Charges CES de la SABAM	2 486 735	-87 894	2 574 629	-2929,3%
Charges PAB de la SABAM	515 464	473 281	42 183	8,9%
Autres produits d'exploitation SABAM	3 882 070	4 296 765	-414 695	-9,7%
Produits financiers SABAM	7 895 406	7 704 627	190 779	2,5%
Mouvements des réserves	-455 320	-500 000	44 680	-8,9%
Réduction de valeur latente (dot/reprise)	60 761	-1 806 036	1 866 797	-103,4%
<b>G. TOTAL FRAIS NETS (E-F)</b>	<b>23 937 809</b>	<b>23 748 774</b>	<b>189 035</b>	<b>0,8%</b>
% sur recettes nettes (G/D)	11,38%	11,06%		
<b>H. Solde des droits nets à répartir (D-G)</b>	<b>186 482 896</b>	<b>190 907 128</b>	<b>-4 424 232</b>	<b>-2,3%</b>

Le tableau des flux financiers, prescrit par l'article 37 du règlement général 2006, permet d'établir la ventilation de l'intégralité des montants comptabilisés ainsi que leur répartition par rubrique.

Ce tableau permet de cerner un volet fondamental de la gestion : la part prise par les coûts générés par l'administration pour effectuer les activités de perception et de répartition. **L'année 2006 fait apparaître un pourcentage de frais de 11,38 % par rapport à 11,06 % en 2005.**

En résumé, nous obtenons le résultat réel suivant :

	2006	2005	(1) - (2)	(3) / (2)
<b>Recettes nettes réelles</b>	210.420.704	214.655.902	- 4.235.198	- 2%
<b>Coûts nets</b>	23.937.809	23.748.774	189.035	+ 0,8 %
<b>Pourcentage de frais réels</b>	11,38 %	11,06 %		



Après avoir diminué de 2,63 % en 2005, les frais nets augmentent légèrement de 0,8 % en 2006 et sont en conformité avec le budget 2006 (léger écart de 0,6 %). Ces bons résultats s'expliquent principalement par les revenus financiers nets déduits des charges.

Par contre, les recettes nettes (après déductions sociales et culturelles) diminuent de 2 % à cause principalement des perceptions provenant des perceptions centralisées du marché étranger (droits de reproduction mécanique - 6 %) et de la reprographie ( - 49 %).

Rappelons que ce montant net des frais de 23.900.000 € représente le total des commissions à prélever sur les droits 2006 pour assurer ainsi l'ensemble des activités de perception et de répartition à la SABAM.



Compte tenu des frais nets de 23.900.000 €, le solde des droits nets réparti en 2006 et à répartir dans le courant des années ultérieures (maximum 3 ans) s'élève à 186.483.000 €, soit une légère baisse de 2,3 % contre une hausse de 44 % en 2005 (perceptions centralisées droits de reproduction mécanique).

Nous pouvons analyser le tableau des flux financiers comme suit :

### **a. Les recettes**

Le chiffre d'affaires s'élève à 215.900.000 €, ce qui correspond à une diminution de 1,7 % par rapport à 2005. Cette baisse résulte des faits principaux suivants :

#### **a.1. Les perceptions individuelles : - 3 % (- 3.900.000 €)**

Dans un environnement plutôt défavorable, les volumes d'activités dans le secteur des droits mécaniques (perceptions centralisées du marché étranger - 6 %) ont influencé les chiffres malgré la bonne tenue du marché belge dans ce secteur.

#### **a.2. Les perceptions collectives : + 0,4 % (+ 316.000 €)**

La bonne performance de la musique légère mécanique (+ 4,5 % ou + 1.600.000 €) a été en partie neutralisée par la baisse des droits de reprographie (- 49 % ou - 1.250.000 €), ce qui justifie le statu quo de cette rubrique de perceptions.

#### **a.3. Les sociétés sœurs : - 0,9 % (- 122.000 €)**

Les droits de reproduction mécanique, le droit de prêt et les droits théâtre sont en diminution alors que les droits audiovisuels ont connu une progression exceptionnelle.

### **b. Les charges nettes**

Les niveaux de coût et de risque ont été maîtrisés. En effet, les charges nettes augmentent légèrement de 0,8 % en 2006 après avoir diminué de 2,63 % en 2005. Cette maîtrise des coûts nets s'explique principalement par la bonne performance des produits financiers qui sont déduits des charges.

En outre, si nous faisons abstraction des revenus financiers déduits des charges et des mouvements des réserves, les charges brutes augmentent légèrement de 1,4 % (+ 425.000 €) contre 2,7 % en 2005.

	2006	2005	(1) - (2)	(3) / (2)
<b>Charges nettes</b>	23.937.809	23.748.774	189.035	+ 0,8 %
<b>Revenus financiers bruts SABAM</b>	7.895.406	7.704.627	190.779	+ 2,5 %
<b>Mouvements des réserves</b>	- 455.320	- 500.000	+ 44.680	- 8,9 %
<b>Charges brutes</b>	31.377.895	30.953.401	424.494	+ 1,37 %

### c. Impact de la consolidation comptable du fonds social et culturel

Les droits à répartir du compte de résultats font apparaître un solde de 191.857.410 €, soit une différence de 5.374.514 € par rapport au solde des droits nets à répartir provenant du tableau des flux financiers (186.482.896 €) (voir page 20).

Cette différence de 5.374.514 € provient de la consolidation des comptes annuels du fonds social et culturel de la SABAM, dont il faut faire abstraction pour la répartition des droits. Cette déduction s'explique comme suit (montants en euros) :

<b>Versements SABAM vers CES (art. 50 des statuts 2006)</b>	5.266.754	
<b>Revenus financiers CES</b>	2.609.797	
<b>Autres produits CES</b>	113	7.876.664
<b>Versements SABAM vers PAB (art. 50 des statuts 2006)</b>	279.534	
<b>Autres produits d'exploitation PAB</b>	265.264	
<b>Revenus financiers PAB</b>	16.012	560.810
<b>Charges CES de la SABAM consolidées</b>		- 2.486.735
<b>Charges PAB de la SABAM consolidées</b>		- 515.464
<b>Reprise/dotation réductions de valeur latente portefeuille SABAM</b>		- 60.761
		5.374.514



Paul Louka

*Merci à l'ensemble de la SABAM, et donc merci d'abord aux artistes créateurs et aux éditeurs qui les accompagnent avec efficacité.*

*Je garde bien sûr, avec vigilance, toute ma confiance en la «pyramide» administrative de la SABAM, Notre Société.*

*Sans droits d'auteur équitables et justifiés, je n'aurais pas le jardin de fleurs et de couleurs dans lequel je «respire» de temps en temps.*

## 5. Rapport des activités

### 5.1. LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES INTERNATIONALES

#### Secrétariat Général

Le Secrétariat Général est l'interlocuteur privilégié des associés et des candidats-associés. C'est par l'intermédiaire de ce département que les nouveaux membres sont accueillis, que leur affiliation ainsi que leur carrière complète sont suivies administrativement par la SABAM, qu'une assistance

juridique peut être obtenue et que les réunions statutaires de l'ensemble des organes de la société sont menées à bonne fin. Toutes ces activités sont accomplies par les trois grands départements qui constituent ensemble le Secrétariat Général, à savoir le Service Juridique, le Secrétariat des Associés et le Secrétariat Réunions et Traductions (voir infra). Le Secrétariat Général fait directement rapport au Directeur général.

#### Dossiers stratégiques et opérationnels

Le Secrétariat Général offre également un appui dans d'importants dossiers stratégiques et opérationnels.

En 2006, l'accent a été mis sur la question de savoir quel point de vue la SABAM prendra par rapport aux développements européens (voir infra) et quel type

de contrats elle conclura pour l'utilisation transfrontalière d'œuvres, compte tenu des intérêts à la fois de l'entreprise elle-même et de toutes les parties concernées, c.-à-d. nos associés, les éditeurs « majors », les sociétés sœurs et d'importants utilisateurs d'œuvres. Il est évident que ces intérêts ne vont pas toujours dans le même sens et que des choix stratégiques s'imposent.

## Recommandation de la Commission européenne

Dans notre rapport annuel 2005, nous avons mentionné la Recommandation du 18 mai 2005 formulée par la Commission européenne en matière de gestion collective transfrontalière des droits d'auteur et droits voisins pour l'utilisation en ligne. Cette Recommandation a constitué l'amorce d'une profonde modification du paysage de la gestion collective de droits et met la SABAM – tout comme nombre de ses sociétés sœurs européennes – devant d'importants défis.

Du fait de la Recommandation européenne, qui s'appuie sur l'Étude européenne concernant le « en ligne » (cf. rapport annuel 2005), la voie est en principe libre pour 2 modèles de gestion collective, à savoir :

- 1) la gestion collective classique, qui s'appuie sur le réseau CISAC existant, et en vertu de laquelle les sociétés d'auteurs fournissent une autorisation pour l'utilisation du répertoire mondial sur un ou plusieurs territoires européens ;
- 2) la gestion en vertu de laquelle un répertoire déterminé, p. ex. un catalogue d'édition important, est représenté par seulement une société pour une utilisation spécifique, par ex. l'utilisation en ligne, pour un ou plusieurs territoires européens. Ce modèle mène à une autorisation par répertoire plutôt qu'au système connu d'une autorisation par territoire et risque de faire en sorte que les plus petits répertoires ne soient pas, ou moins bien, rémunérés.

La question qui se pose ici est de savoir si les deux modèles de gestion collective peuvent coexister dans la pratique et si tel est le cas, à quelles conditions. Affaire à suivre ...

## Rapport de la Commission Affaires Juridiques du Parlement européen

En mars 2007, le Parlement européen a édicté un projet de résolution relatif à la Recommandation de la Commission européenne du 18 mai 2005. Dans ses considérants, le Parlement européen souligne le fait que la Recommandation exerce déjà sur le comportement d'acteurs du marché une influence qui pourrait avoir des conséquences défavorables pour la concurrence et la diversité culturelle. Le Parlement européen insiste sur l'importance du système existant de contrats de réciprocité et sur le fait que tout le monde doit se voir offrir un accès égal au répertoire mondial. Le Parlement européen demande à la Commission de préciser que la Recommandation s'applique uniquement à la vente en ligne d'enregistrements musicaux et souhaite que la Commission propose aussi rapidement que possible – et après étroite concertation avec toutes les parties concernées – une directive cadre flexible à ce sujet.

## Griefs de la Commission européenne

Le 31 janvier 2006, la Commission européenne a fait part de ses griefs dans sa plainte à l'encontre de la CISAC et des sociétés de gestion européennes (voir rapport annuel 2005). Les parties plaignantes dans cette affaire sont Music Choice et le groupe RTL.

La Commission européenne a émis un grief contre les limitations en matière d'affiliation et contre les limitations territoriales telles que reprises dans les contrats modèles de la CISAC et a, pendant une audition qui a duré trois jours (du 14 au 16 juin 2006), offert aux parties l'occasion de se faire entendre.

La SABAM était présente à cette audition et a exposé son point de vue, tant oralement que par écrit.

L'audition fut suivie par une visite d'une importante délégation de la Direction Générale de la Concurrence à la SABAM, qui eut lieu le 14 septembre 2006. Cette visite a permis à la SABAM, dans ses propres bureaux, d'illustrer en pratique son fonctionnement et d'encore mieux expliquer son point de vue, tel qu'adopté au cours de l'audition, et de mener un débat franc et ouvert sur les développements européens avec les représentants de la Commission européenne.

Après avoir recueilli le point de vue de toutes les parties concernées, la Commission européenne a travaillé avec la CISAC à un texte d'engagement qui serait susceptible d'être signé par l'ensemble, ou à défaut par la grande majorité, des sociétés d'auteurs européennes.

Entre-temps, la SABAM a signé le 7 mars 2007 les "Proposed commitments for performing rights under article 9 of Regulation No 1/2003". La SABAM s'engage ainsi à supprimer les griefs, à savoir les limitations en matière d'affiliation et les limitations territoriales dans les contrats de réciprocité classiques pour ce qui concerne son répertoire et pour ce qui concerne le « en ligne », les diffusions par satellite et les exploitations multi-territoriales par le câble. Si les autres sociétés d'auteurs européennes signent le même engagement, la condamnation et le paiement d'une amende à la Commission européenne pourront être évités.

## Questionnaires européens

Étant donné les importants développements sur le marché européen ainsi que les projets de fusion entre un certain nombre d'acteurs importants de ce marché, il est régulièrement demandé à la SABAM de répondre à des questionnaires

assez vastes et détaillés de la Commission européenne. Ceci offre aussi à la SABAM la possibilité d'exprimer sa vision de certaines évolutions.

Dans le courant de l'année 2006 et au début de l'année 2007, la SABAM a reçu un questionnaire relatif à la procédure pénale à l'encontre de la CISAC (voir supra) et pas moins de trois questionnaires portant sur le projet de fusion entre Universal Music Group et BMG Music Publishing.

## Réunions internationales

Le Secrétariat Général prend activement part à toute une série de réunions internationales. Les principales d'entre elles sont les Assemblées générales du GESAC et de la CISAC.

Dans le courant de l'année 2006, trois Assemblées générales du GESAC se sont tenues, pendant lesquelles – outre les points classiques à l'ordre du jour tels que l'approbation des comptes 2005 et du budget 2006, et le rapport d'activités 2005 – les points suivants ont été discutés :

- les conséquences de la Recommandation européenne du 18 mai 2005 ;
- la déclaration commune GESAC/ICMP. Cette déclaration a essentiellement trait à la demande de création d'une catégorie séparée de droits en ligne dans les statuts des sociétés d'auteurs. Ceci a été approuvé par l'Assemblée générale de la SABAM de novembre 2006 ;
- point de la situation en matière de copie privée et nouvelle étude économique éventuelle ;
- proposition de directive services ;
- prolongation éventuelle de la durée de protection des droits voisins ;
- point de la situation en ce qui concerne la plainte contre la CISAC (voir supra).

## Contrats internationaux et collaboration internationale

La mission du Secrétariat Général inclut également l'entretien et le suivi de la collaboration et des relations contractuelles avec les sociétés sœurs. Ceci comprend entre autres une assistance en cas de visites techniques de sociétés sœurs, l'échange d'informations et la négociation et/ou la conclusion de nouveaux accords de réciprocité. En ce qui concerne ce dernier point, l'Assemblée générale de la SABAM de 2006 a demandé de publier sur le site Internet de la SABAM un aperçu de l'ensemble des pays dans lesquels la SABAM est représentée pour la gestion de certaines catégories d'œuvres et pour certains modes d'exploitation. En collaboration avec le service communication, le Secrétariat Général fera le nécessaire pour la publication demandée.

Ici se termine l'état des lieux d'une série de dossiers stratégiques et internationaux. Ci-après vous trouverez un rapport d'activités détaillé des trois départements qui font partie intégrante du Secrétariat Général.

### 5.1.1. LE SERVICE JURIDIQUE

L'activité du service juridique est organisée principalement autour de trois axes : la gestion de litiges, la rédaction d'avis juridiques et le suivi de l'actualité juridique.

#### a. Les litiges

La défense du droit d'auteur est un combat de tous les jours qui suppose dans un certain nombre de cas qu'il en soit référé aux cours et tribunaux lorsque les voies amiables ont été épuisées. La SABAM intente donc chaque année les

procédures requises contre les utilisateurs de son répertoire qui ne règlent pas les droits dus.

Le contentieux pour le droit de communication publique dans les cafés, restaurants et établissements commerciaux, a représenté en 2006 à lui seul 2020 nouveaux dossiers introduits par les différentes agences. 1799 dossiers, en ce compris des dossiers des années antérieures, ont pu être clôturés, représentant une somme totale récupérée de 939.792 € (812.465 € en 2005), soit une augmentation de 18,47 % par rapport à l'année dernière. Il est à noter qu'une importante réforme de ce contentieux est en cours, avec notamment l'intervention d'huissiers centralisateurs pour la phase amiable depuis le 1er juillet 2006. L'objectif de ce nouveau système est, d'une part, de raccourcir les délais entre le non-paiement par un utilisateur de son avis d'échéance et une éventuelle assignation en justice, et, d'autre part, d'augmenter le nombre de dossiers réglés à l'amiable.

Enfin, le service juridique est intervenu également dans le cadre des dossiers qui concernent des associés de la SABAM et leurs cocontractants. Il s'agit le plus souvent de problèmes liés à la résiliation de contrats d'édition ou de sous-édition, de répartition de droits entre coauteurs ou de titularité, spécialement en cas de plagiat. Au 31 décembre 2006, 104 dossiers de ce genre sont encore ouverts, alors que 19 ont pu être clôturés cette année.

#### b. Le suivi de l'actualité du droit d'auteur

Le service juridique a pour mission de se tenir informé au plus près des évolutions législatives, doctrinales ou jurisprudentielles qui pourraient avoir un impact sur les activités de la SABAM. Une newsletter hebdomadaire est envoyée dans ce cadre aux divers services de la SABAM.

La SABAM est également représentée au sein du Conseil de la Propriété



intellectuelle, qui est le forum par excellence pour suivre toute évolution dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

L'actualité du droit d'auteur pour l'année 2006 en Belgique a principalement été marquée par la transposition de la directive relative à l'harmonisation du droit de suite. Le service juridique a suivi de près les débats parlementaires liés à cette question et est intervenu oralement et par écrit au sein de la Commission de la Chambre chargée d'entendre les représentants des milieux concernés.

Dans le courant de l'année 2006, le débat relatif au Projet de loi portant modification de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins en ce qui concerne le statut et le contrôle des sociétés de gestion des droits a été réouvert. Le 8 novembre 2006, la Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles et nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture de la Chambre des Représentants a organisé une audition à ce sujet, à laquelle la SABAM a participé et pendant laquelle elle a donné son point de vue, à la fois par écrit et oralement. Le financement du contrôle reste un point problématique, et certainement à l'égard des contrats de licence paneuropéens.

### 5.1.2. LE SECRÉTARIAT DES ASSOCIÉS

Ce département est totalement au service des associés et des candidats-associés de l'entreprise et assure toute l'administration qui est liée à une affiliation à la SABAM.

En 2006, 1.500 nouveaux associés se sont affiliés tandis que 246 personnes ont cessé leurs activités artistiques et ont démissionné.

Une deuxième activité exercée par le Secrétariat des Associés est celle de la gestion de la base de données des associés. Ceci implique le contrôle et l'actualisation des données qui, dans la base de données centrale, SABAM Information System (SIS), ont trait à l'affiliation à la SABAM. Ces données comprennent à la fois les données personnelles de nos associés, des données financières (part sociale et contribution annuelle), des données juridiques (faillite, saisie, médiation de dette, cession de créance, cession de catalogue d'édition) ainsi qu'un relevé précis des catégories d'œuvres, des modes d'exploitation et des territoires pour lesquels l'associé est affilié à la SABAM.

Par ailleurs, le service s'occupe de l'inscription des associés aux services en ligne dénommés « E-SABAM », de la signature d'un contrat d'utilisation et de l'envoi d'un mot de passe pour l'auteur et pour certains utilisateurs représentant une société d'édition. Outre le service de déclaration d'œuvres en ligne (anciennement dénommé service « OWR »), mis en place précédemment, deux nouveaux services en ligne sont désormais offerts aux associés de la SABAM :

- consultation en ligne de leurs données personnelles et des données relatives à leurs œuvres ;
- consultation en ligne de la liste des oeuvres non identifiées.

Au 31 décembre 2006, le nombre d'utilisateurs de ce service E-SABAM s'élevait à 588 en ce qui concerne les affiliations en qualité d'auteur et à 37 en ce qui concerne les affiliations en qualité d'éditeur.

Un troisième type d'activité concerne toutes les questions des membres ayant trait à la qualité d'associé et l'exercice de leurs droits sociaux. Ceci comprend la vérification de l'exactitude et l'actualisation des données personnelles de nos associés (adresse, compte bancaire, ...), et ce, dans les limites du cadre légal de la protection de la vie privée.

Une quatrième et dernière activité du Secrétariat des Associés est d'ordre plutôt juridique. Il s'agit du traitement de toutes les affaires juridiques qui ont un impact sur l'affiliation à la SABAM : entre autres le règlement de la saisie-exécution ou de la saisie conservatoire, les notifications fiscales, les cessions de créance, le traitement des contrats d'administration, les faillites d'associés, le suivi des successions et toutes les demandes de renseignements provenant de divers services publics. En ce qui concerne les cessions de créance conclues entre un éditeur et un auteur/compositeur, le règlement général prévoit dorénavant la possibilité de notifier à la SABAM des cessions de créance portant sur tout droit et sur toutes œuvres d'un auteur associé sous réserve du respect des conditions énoncées dans le nouveau règlement général.

### 5.1.3. LE SECRÉTARIAT RÉUNIONS ET TRADUCTIONS

Une première tâche importante assurée par ce service est la gestion du secrétariat du Président et des Administrateurs Délégués et, en ce sens, ce service fait office d'interlocuteur important au nom de la société.

En outre, ce service collabore à l'organisation, à la préparation et au suivi des réunions de l'ensemble des organes statutaires de la société, c.-à-d. l'Assemblée générale – où l'établissement et le contrôle du respect du rétro-planning constituent un aspect important –, le Conseil d'Administration, les Collèges et les Commissions.

Pour information : en 2006, au total 87 réunions ont eu lieu, parmi lesquelles une Assemblée générale statutaire et deux Assemblées générales extraordinaires. Les statuts et le règlement général furent ainsi en grande partie revus. Ce qu'il est important de noter dans ce contexte, c'est la modification de notre objet

social et des catégories d'œuvres et de modes d'exploitation pour lesquelles la SABAM assure la gestion des droits.

Une autre activité concerne les traductions. Les traducteurs sont au service de tous les départements de la société et traduisent les procès-verbaux des réunions, les articles pour le Magazine, des communiqués de presse, des textes pour le site Internet ou Intranet ainsi que toutes sortes de documents et notes émanant des différents départements.

## 5.2. LA COMMUNICATION

La SABAM a été présente dans la presse tout au long de l'année 2006. C'est le constat fait par un observatoire indépendant des médias. Malgré un recul par rapport à une année 2005 très agitée et donc davantage médiatisée, la visibilité de la société reste d'un bon niveau quantitatif. Sur le plan qualitatif, on note même une baisse de la visibilité négative de 7 % et une augmentation de la visibilité positive dans une proportion identique. L'équilibre linguistique dans les médias approche un rapport idéal en termes de visibilité.

Le site [www.sabam.be](http://www.sabam.be) répond à une demande d'information pointue avec 248.000 pages (+ 5,5 %) visitées en moyenne chaque mois. A côté des sept « newsletters » adressées à 13.000 associés (+ 18 %) joignables par voie électronique, le rôle de plaque-tournante de l'information ne doit pas être sous-estimé. Ainsi, plus de 3.500 courriels (+ 13 %) ont été adressés à [info@sabam](mailto:info@sabam). Ils ont fait l'objet d'un dispatching approprié. Près de 1.000 articles (+ 25 %) de presse jugés pertinents pour le Management ont en outre été diffusés par la Direction communication.

Parmi les événements marquants, on notera la campagne de sensibilisation « C'est votre Affaire » – en collaboration avec la *Belgian Anti-Piracy Federation*, la *Business Software Alliance* et *IFPI Belgium* – visant à aider les

entreprises à se protéger contre les risques liés au téléchargement illégal de musique, de films, de logiciels et/ou de jeux. A souligner cette année encore la présence active de la SABAM au festival d'Avignon – avec l'aide de notre représentation locale – et la tenue à Bruxelles d'une réunion des spécialistes de la communication d'une vingtaine de sociétés d'auteurs membres de la CISAC. La SABAM y a notamment présenté sa nouvelle signature graphique *Auteurs pour une Vie en Couleurs* qui sera utilisée dès 2007 à travers tous les outils de communication de la société.

Notre partenaire SODEXHO a poursuivi son action de valorisation des deux chèques cadeaux culturels « Accès Culture SABAM » et « CD-DVD SABAM », tant en termes de diffusion, de perspective que de visibilité médiatique. On retiendra également la mise en avant de la SABAM à travers le « Chèque Livre » et le lancement du nouveau « Chèque Sport et Culture » avec l'aide e.a. de la SABAM, Cultuurnet Vlaanderen et Prométhéa. Globalement, la SABAM concrétise ainsi une opération d'intérêt culturel au service de tous les citoyens.

En marge du « Café des Auteurs », l'événement indissociable du SABAM-Magazine et qui fêtera en 2007 sa vingtième édition, nous retiendrons aussi cette année la présence de la SABAM au Concours Eurovision de la chanson à Athènes et aux deux grandes Foires du livre en Belgique.

Pour la quatrième année consécutive, la société a mis sur pied le « SABAM Award de la Meilleure Photo Humoristique de Presse », en collaboration avec les journalistes-photographes membres de l'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique (PPFB-AGJPB). Fidèle à la tradition, les prix ont été décernés par un humoriste belge en la personne, cette année, de Gaston Berghmans. Cette distinction inédite en Belgique a trouvé un prolongement intéressant à travers une exposition itinérante dans les « Maisons de la Presse » de Mons, Charleroi, Anvers et Liège, mais aussi à Ham-sur-Heure-

Nalinnes dans le cadre d'un week-end culture. L'exposition a également été présentée en Avignon.

Ces initiatives s'inscrivent toutes dans une judicieuse combinaison de moyens de communication à l'attention des associés, des utilisateurs, du monde politique et des médias. Ceci dans le cadre de la politique d'ouverture et de transparence voulue et initiée par le Management.

Will Tura

*Je compte déjà « presque » autant d'années comme membre de la SABAM que d'années de carrière ! J'en retire un sentiment très positif et je profite dès lors de l'occasion pour adresser mes remerciements aux collaborateurs de la SABAM pour toutes ces années de collaboration dans un climat de confiance mutuelle.*

## 5.3. LES DIRECTIONS EXÉCUTIVES

### 5.3.1. La Direction des Opérations

La Direction exécutive des Opérations englobe la gestion des perceptions et des répartitions, individuelles et collectives. Cette gestion est assurée par la coordination de trois directions opérationnelles organisées comme suit : les perceptions et répartitions individuelles, les perceptions collectives et les répartitions collectives. Outre ces trois directions opérationnelles, la Direction exécutive est composée de quatre services de soutien.

Par ailleurs, notons que plusieurs projets sont traités directement par la

Direction exécutive comme entre autres ASIA INVEST, consistant en un partenariat avec la Commission européenne visant à faire profiter aux autorités chinoises et aux sociétés d'auteurs naissantes dans ce pays de l'expérience européenne en la matière.

### a. La Documentation

Chaque année, des milliers d'œuvres sont documentées à la SABAM. Nos membres ou sociétés sœurs nous signalent les données relatives aux droits d'auteur par le biais d'une déclaration d'œuvre, d'un contrat d'édition (ou de sous-édition) ou d'un *Cue-sheet* en ce qui concerne les œuvres audiovisuelles.

Durant l'année 2006, des améliorations ont été apportées aux modalités de déclaration électronique de la part des éditeurs. En effet, l'année passée, le format CWR (*Common Works Registration*) avait été implémenté. Il s'avère

que ce mode de déclaration, pour des raisons techniques, est davantage orienté vers les 'grosses' maisons d'édition. C'est pourquoi, cette année, un autre système - le *Tape Lite Format* - a été développé, qui permet aux autres éditeurs de bénéficier d'un système de déclaration électronique, via un fichier Excel. Ces deux systèmes ont pour avantage d'obtenir, de manière plus rapide, une documentation de meilleure qualité.

Le service « Répertoire International » s'est également optimisé durant l'année 2006. En effet, il a connu une restructuration qui a pour conséquence directe pour les membres d'avoir un contact plus proche avec les employés de ce service. Ceci améliore les rapports entre les membres concernés et la SABAM et permet donc d'avoir un service encore plus performant et personnalisé.

#### a.1. Documentation – Musique

Déclarations reçues	2006	2005	Variation en %
<b>Répertoire domestique</b>	<b>86.413</b>	<b>59.578</b>	<b>45,04</b>
Textes	9.018	7.805	15,54
Oeuvres musicales non-éditées	32.386	28.717	12,78
Oeuvres musicales éditées	13.933	6.737	106,81
Cessions vers l'étranger	31.076	16.319	90,43
<b>Répertoire international</b>	<b>335.865</b>	<b>339.317</b>	<b>- 1,02</b>
Dont via voie électronique	328.550	338.863	- 3,04
Autres	7.315	454	151.123
<b>Total</b>	<b>422.278</b>	<b>398.895</b>	<b>5,86</b>

Nous pouvons constater une augmentation de l'ordre de 6 % du nombre de déclarations reçues en ce qui concerne les œuvres musicales.

### *a.2. Documentation – Œuvres audiovisuelles*

Cue-sheets	2006	2005	Variation en %
Total Cue-sheets reçus	36.974	25.395	45,60
Total Cue-sheets traités	34.752	27.361	27,01

Le nombre de Cue-sheets reçus a fortement augmenté (+ 45 %) en 2006.

### *a.3. Documentation – Bases de Données Internationales*

Il est également intéressant de s'attarder sur les résultats des diverses bases de données internationales qui permettent à toutes les sociétés qui y participent (et la SABAM en fait partie) de pouvoir bénéficier d'une documentation de qualité.

GDDN (FAST TRACK)	2006	2005	Variation en %
Total	26.694.535	21.882.857	21,99
dont contribution SABAM à GDDN	1.657.340	1.723.077	- 3,82

Nous pouvons constater une augmentation de l'ordre de 20 % du nombre d'œuvres présentes dans cette base de données internationale.

# Frédéric François

*Mon activité de compositeur et d'interprète a été intense durant toute l'année 2006. Galas, DVD et CD, la SABAM a été une fois de plus un partenaire précieux dans le bon fonctionnement de ma carrière. Que l'année 2007 soit aussi belle !...*

## **b. Les Perceptions et Répartitions individuelles**

### *b.1. Droits de Reproduction Mécanique*

#### Données financières

Exercice 2006 :	109.062.114 €
Exercice 2005 :	113.005.867 €
Evolution 2006/2005 :	- 3,5 %

### Faits marquants

- Développement des utilisations « on-line ».
- Quelques leaders du marché de la musique d'ambiance ont conclu un contrat avec la SABAM.

### Droits de reproduction phonographique

#### Perceptions occasionnelles (audio) (+ 16,9 %)

Malgré ce pourcentage de progression largement positif, nous devons constater que ce pan de marché est une nouvelle fois en régression. Nous observons d'une part que les quantités reproduites sont en moyenne moindres que par le passé (nous avons traité davantage de demandes mais pour un chiffre d'affaires moins élevé), et ce, en raison de la reproduction de plus en plus fréquente sur CD-R, et d'autre part que le nombre d'œuvres par support a également tendance à se réduire (nous avons davantage de CD maxi 4 titres au lieu d'albums).

#### Perceptions contractuelles (- 20,4 %)

La situation du marché du disque reste très difficile, même si des compensations s'annoncent dans le domaine « on-line ». La vente de DVD musicaux reste soutenue mais la croissance se ralentit très nettement par rapport aux années précédentes. A cela s'ajoutent deux éléments purement comptables : d'une part, les chiffres de 2006 comprenaient la régularisation des supports DVD musicaux des années 2001 à 2005 et, d'autre part, la plupart des producteurs « majors » déclarent désormais leurs DVD musicaux dans le cadre de leur contrat de centralisation et non plus via un contrat local avec la SABAM pour ce qui concerne les ventes en Belgique.

Un producteur au chiffre d'affaires très important a cédé l'un de ses labels

phares à un producteur « major », ce qui engendre aussi une perte de chiffre d'affaires sous cette rubrique (partiellement compensée à la rubrique « CL-marché belge »).

### Central Licensing

Nous attirons l'attention sur le fait que dans un but de visibilité accrue, la structure des rubriques a été modifiée. Le poste « CL-marché belge » reprend désormais les montants versés par les sociétés centralisatrices pour l'exploitation en Belgique. L'addition des rubriques « œuvre par œuvre », « BIEM » et « CL-marché belge » donne une vue d'ensemble de l'état du marché phonographique en Belgique. La rubrique « CL-pour compte de tiers », quant à elle, représente les montants perçus par la SABAM dans le cadre des contrats de centralisation qu'elle gère elle-même, pour l'exploitation hors de notre territoire.

#### CL-marché belge (+ 23,9 %)

Comme annoncé plus haut, certains transferts ont eu lieu entre les rubriques « perceptions contractuelles BIEM » et « CL marché belge ». Ceci explique la forte augmentation de la rubrique alors qu'en réalité, le marché phonographique est resté relativement stable. A noter aussi que certaines avances dues par nos consœurs pour les mois de novembre et décembre 2005 ne nous ont été réglées que début 2006, ce qui gonfle artificiellement les chiffres de 2006. De manière générale, l'exploitation relative au 2ème semestre 2005 (facturée en 2006) a été plus soutenue que les périodes précédentes.

#### CL-pour compte de tiers (- 6,1 %)

Nous avons observé un repli des marchés anglais et allemand, lesquels ont un impact très grand sur la rubrique, étant donné les volumes d'exploitation en question. Les marchés suédois et néerlandais se sont stabilisés. Les marchés autrichien, suisse, finnois et irlandais ont amorcé une reprise, allant dans certains cas jusqu'à 10 % (avec toutefois un impact limité sur le chiffre

total de la rubrique puisqu'il s'agit de territoires d'exploitation relativement réduits).

#### Musique d'ambiance (+ 22,1 %)

Il s'agit de la production de supports sonores contenant de la musique d'ambiance diffusée dans des lieux publics.

#### Droits de reproduction vidéographique (+ 0,7 %)

Les perceptions des droits vidéographiques sont restées stables. Les ventes de DVD non-musicaux (films et séries TV) restent soutenues, tout particulièrement dans le cadre d'actions conjointes avec les journaux et magazines.

L'utilisation de musique de « library » a légèrement augmenté, ce type de musique étant principalement utilisé pour la réalisation de spots radio et DVD d'entreprises.

#### Droits de reproduction mécanique en provenance de l'étranger / sociétés sœurs (- 6,8 %)

La conjoncture défavorable de l'ensemble de l'industrie phonographique persiste et se fait naturellement ressentir dans les droits en provenance de l'étranger, tout particulièrement de la Scandinavie, des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne.

Nous observons une forte progression des droits relatifs aux DVD musicaux en provenance du Royaume-Uni.

Le répertoire belge a connu un certain succès au Canada.

Il faut continuer à souligner l'impact positif de notre procédure de suivi systématique de l'utilisation du répertoire belge à l'étranger (« copyright research »).

#### Répartition des droits de reproduction mécanique

##### Droits phonographiques belges (« Phono Belgique »)

Montant réparti en juin 2005 (exploitation 2ème sem. 2004) : 6.611.357 €

Montant réparti en déc. 2005 (exploitation 1er sem. 2005) : 7.812.481 €

14.423.838 €

Montant réparti en juin 2006 (exploitation 2ème sem. 2005) : 5.750.587 €

Montant réparti en déc. 2006 (exploitation 1er sem. 2006) : 7.074.707 €

12.825.294 €

Les droits de reproduction mécanique relatifs aux DVD musicaux ont fait l'objet de répartitions séparées :

Montant réparti en sept. 2005

(expl. DVD musicaux 2001 à 2004) : 695.518 €

Montant réparti en déc. 2005

(expl. DVD musicaux 1er sem. 2005) : 302.311 €

997.829 €

Montant réparti en juin 2006

(expl. DVD musicaux 2ème sem. 2005) : 537.728 €

Montant réparti en déc. 2006

(expl. DVD musicaux 1er sem. 2006) : 518.703 €

1.056.431 €

Nous avons réparti 5,87 % en plus en 2006 par rapport à 2005 malgré le fait que les périodes d'exploitation reprises étaient plus nombreuses en 2005 (les chiffres concernaient la régularisation des années 2001 à 2004 en plus de l'exploitation 1/05), tout simplement en raison du succès grandissant de ce type de support.

### Droits phonographiques étrangers (« Phono Etranger »)

Montant réparti en avril 2005 :	1.382.814 €
Montant réparti en novembre 2005 :	2.366.964 €
	<b>3.749.778 €</b>
Montant réparti en avril 2006 :	1.859.766 €
Montant réparti en novembre 2006 :	2.712.492 €
	<b>4.572.258 €</b>

Bien que le marché du disque soit en régression dans l'ensemble des pays, nous avons réparti près de 22 % de plus en 2006 par rapport à 2005, grâce à un travail intensif au niveau des droits en suspens et grâce à un effort particulier de résorption du retard dans le traitement des données.

### Copyright research

Le « *Copyright Research* » est l'activité consistant à assurer le suivi proactif de l'utilisation de notre répertoire à l'étranger. Cette tâche est accomplie en se basant essentiellement sur des informations que les membres nous envoient, sur des informations figurant dans la presse spécialisée, et sur des newsletters électroniques de distributeurs, artistes, etc.

Le travail inclut entre autres les tâches suivantes :

- vérifier la documentation : toutes les œuvres ont-elles été déclarées, est-ce qu'il y a des sous-éditions, des avances qui peuvent être réclamées par

le sous-éditeur, etc. ?

- vérifier les coordonnées du producteur : de quelle société reçoit-il ses licences ?
- éventuellement repérer d'autres informations, par exemple les chiffres de vente, la place dans les hit-parades, ...
- envoyer des signalisations et rappels à la société soeur
- vérifier les répartitions.

Nous avons constaté que ce suivi débouche sur une répartition plus rapide et plus correcte. Si un tel résultat n'est malheureusement pas obtenu chaque fois, ceci peut être dû à :

- une déclaration trop tardive de l'oeuvre
- des (sous-)éditions dont nous ne sommes pas informés
- des avances pouvant être réclamées par le sous-éditeur dont nous ne sommes pas informés
- des sociétés sœurs qui appliquent leur propre documentation au lieu des fiches internationales que nous leur envoyons
- le mauvais fonctionnement d'une société sœur, un autre régime pour le règlement de droits (USA, Afrique du Sud, Asie, ...).

Vu que le « *Copyright Research* » est – par définition – proactif, ce travail se fait souvent sans que les ayants droit concernés en soient informés.

En raison de l'avènement des magasins de téléchargement, le répertoire est disponible dans bien plus de territoires mais ceci ne mène pas encore forcément à une augmentation équivalente des recettes.

Il est à remarquer que la qualité des services fournis a reculé chez certaines sociétés sœurs.

### b.2. Arts de la scène

#### Faits marquants

- Adaptation des tarifs pour l'ensemble des exécutions de musique vivante.



# Paul Michiels

*Avec Soulsister, nous avons souvent connu la célébrité et le succès, tant à l'échelle belge qu'au niveau international ! Outre le bien-être lié au succès, il y a toujours eu la certitude que nos droits d'auteur étaient (et sont toujours) défendus de manière irréprochable par les gens de la SABAM. Cela me permet en tout cas de « dormir sur mes deux oreilles » ! Merci !*

Théâtre et danse : 2.870.209 € (- 14,0 %)

Montants en €	2006	2005	2004	06 - 05	%
<b>Belgique</b>	2.569.633	2.795.395	2.093.431	- 225.762	- 8,1 %
<b>Etranger</b>	262.429	492.009	461.300	- 229.580	- 46,7 %
<b>Sociétés soeurs</b>	38.147	50.007	71.241	- 11.860	- 23,7 %
<b>Total</b>	2.870.209	3.337.411	2.625.972	- 467.202	- 14,0 %

Le recul des perceptions théâtre est quasi intégralement imputable à la forte diminution des droits du théâtre professionnel aux Pays-Bas (- 79 % comparé à 2005). Cette rubrique peut en effet fluctuer très fortement en fonction de l'envergure et du succès d'une seule ou d'une poignée de productions.

Cinémas : 1.709.875 € (+ 13,4 %)

L'augmentation des revenus cinéma est essentiellement due à une gestion plus efficace de la région Ath/Mons et résulte bien entendu également du succès de films comme L'Âge de Glace 2 et Pirates des Caraïbes 2. Ces deux films ont attiré chacun plus d'un million de spectateurs dans les salles de cinéma en Belgique !

Concerts de musique légère : 10.489.829 € (- 0,5 %)

Les tarifs ont été revus en profondeur pour les concerts. Cette décision résulte de la volonté d'aboutir à un calcul transparent des droits d'auteur, qui soit conforme aux normes européennes en matière de concurrence.

Les deux tarifs (concerts et festivals) peuvent désormais être adaptés en fonction de la proportion du répertoire géré dans la programmation. Les organisateurs de concert qui peuvent démontrer que des parties importantes du programme exécuté ne sont pas gérées par la SABAM, peuvent obtenir une diminution de tarif supplémentaire.

Par ces modifications de tarifs, nous souhaitons stimuler davantage l'activité croissante des organisateurs de concerts et de festivals, soit près de 30.000 concerts en 2006.

#### Concerts de musique sérieuse : 1.374.260 € (+ 3,1 %)

Début novembre, une cinquantaine de membres participèrent à une table ronde organisée pour les compositeurs de musique sérieuse. Le but était, d'une part, de fournir des informations concernant la répartition des droits de diffusion, les tarifs pour les concerts de musique sérieuse, les arrangements sur le DP (Domaine Public) et la documentation des œuvres mais ce fut aussi, d'autre part, une occasion idéale pour échanger des idées sur un certain nombre de points spécifiques tels que, entre autres : une éventuelle diminution des tarifs dans le but d'inciter les organisateurs à programmer davantage de musique sérieuse, l'opportunité de percevoir pour du répertoire relevant du DP, l'attribution de l'intégralité de la part des droits pour l'arrangeur en cas d'arrangement sur le DP et la déclaration en ligne d'œuvres.

Depuis la fin 2006, la SABAM est en discussions avec le secteur ; l'objectif de départ de ces discussions est de mettre davantage d'œuvres contemporaines à l'affiche, éventuellement moyennant – ici aussi – une adaptation de la tarification.

### *b.3. Arts graphiques et visuels*

#### Faits marquants

- Distribution des droits de reprographie 1998-2004 pour l'étranger, suite à l'accord de partage intervenu au sein de REPROBEL.
- Nouvelle loi sur le droit de suite élargissant ce droit d'auteur également aux galeries. L'arrêté d'exécution est attendu dans le courant de l'année 2007.

- Promotion : Exposition d'artistes peintres et sculpteurs membres de la SABAM, à l'invitation du Centre Culturel de Kapelle-op-den-Bos. A cette occasion, un très beau livre-catalogue a été édité. Festival de la bande dessinée à Angoulême : 2ème participation de la SABAM avec un stand d'information.

#### Droits de reproduction

En 2006, nous avons connu une légère baisse des perceptions (- 8,00 %). Celle-ci est la conséquence de la nouvelle loi sur le droit d'auteur approuvée en 2005. En effet, les exceptions de la nouvelle loi sur le droit d'auteur ont été élargies, notamment pour les expositions, lors desquelles nous ne pouvons plus percevoir de droits pour le matériel de promotion. Le montant total des perceptions effectuées à l'étranger par les sociétés sœurs pour l'utilisation du répertoire de la SABAM est en hausse (+ 13,50 %). L'adhésion à la SABAM de nouveaux artistes a contribué à ce résultat.

#### Droits de suite

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2006 ont connu une augmentation très importante (+ 99,20 %). Cette hausse est due à l'augmentation du répertoire représenté par la SABAM et à une reprise remarquable du marché de l'art en Belgique. Le règlement d'une procédure opposant la SABAM à la curatelle de la SABENA a également contribué à ce bon résultat.

Les droits en provenance de l'étranger versés par nos sociétés sœurs ont connu une baisse importante (- 61,40 %). Cette baisse avait été prévue et a succédé à l'augmentation constatée en 2005 consécutivement à une importante vente aux enchères réalisée à Paris et consacrée à des œuvres de Paul Delvaux.

## Répartitions

Les montants suivants ont été distribués par rubrique :

Droits	2006	2005	2004
<b>Droits de reproduction</b>	439.839 €	436.402 €	443.938 €
<b>Droits de suite</b>	468.181 €	316.033 €	272.214 €
<b>Droits de diffusion (télévision)</b>	132.618 €	102.445 €	93.677 €
<b>Droits de câble</b>	126.934 €	137.026 €	281.491 €
<b>Droits de reprographie (étranger)</b>	380.022 €	0 €	0 €
<b>Droits de copie privée</b>	0 €	198.683 €	0 €

Les droits de reproduction et les droits de suite sont distribués semestriellement. Les autres droits font l'objet d'une distribution annuelle.

Les droits de reprographie 1998-2004 pour l'étranger ont été distribués au début de l'année 2006, suite à l'accord de partage intervenu en 2005 au sein de REPROBEL.

En 2006, les droits de copie privée 2004 n'ont pas pu être répartis faute d'un accord sur les partages au sein d'AUVIBEL. Ces droits seront répartis en 2007.

### *b.4. Littérature*

#### Faits marquants

Informatisation : les répartitions des droits d'édition et de reproduction ont été automatisées.

#### Droits de reproduction et droits d'édition

En 2006, nous avons enregistré une augmentation des perceptions (+ 26,30 %).

Christian Merveille

*Mon métier c'est de chanter pour que chacun puisse trouver en lui le bonheur de la rencontre avec l'autre, avec lui-même, avec l'humain. Et une société d'auteurs comme la SABAM rappelle à chaque fois que derrière chaque chanson sous quelque forme qu'elle prenne – CD, télévision, radio, scène ...- il y a quelqu'un qui l'a imaginée, qui l'a écrite avant de pouvoir l'interpréter. La SABAM est donc là pour nous dire que la musique, au-delà de la tournure technique qu'elle peut prendre, c'est avant tout une affaire d'humains qui communiquent entre eux.*

Les droits d'édition peuvent varier fortement d'une année à l'autre, et ce, en fonction des ventes réalisées par les éditeurs et des livres publiés par les auteurs.

## Répartitions

En 2006, les montants suivants ont été distribués :

Droits	2006	2005	2004
<b>Droits d'édition</b>	45.815 €	34.235 €	50.480 €
<b>Droits de reproduction</b>	17.976 €	17.783 €	10.991 €

### b.5. B.O.S.S.

#### Données financières

Description de la perception	2006	2005	Évolution
Perceptions forfaitaires (musique)	141.839 €	116.953 €	+ 21,3 %
Perceptions individuelles (musique – arts visuels – littérature – œuvres audiovisuelles)	846.132 €	885.287 €	- 4,4 %
<b>Total général B.O.S.S.:</b>	<b>987.971 €</b>	<b>1.002.240 €</b>	<b>- 1,4 %</b>

#### Faits marquants

- Le marché des sonneries d'appels téléphoniques enregistre une tendance à la baisse.
- Un important fournisseur de téléchargements (*On Demand Distribution*) perd une part importante de son marché en Belgique.
- I-TUNES d'APPLE domine le marché des téléchargements.

#### Commentaires

En ce qui concerne B.O.S.S., le succès croissant de la plate-forme de téléchargement I-TUNES n'a pas encore pu se traduire en 2006 par une augmentation des chiffres. Les droits d'auteur pour le volet belge d'I-TUNES

ont été perçus par notre société sœur française SACEM/SDRM, et étaient toujours en souffrance auprès de celle-ci au 31/12/2006.

En ce qui concerne le marché des sonneries d'appels téléphoniques, il faut remarquer qu'une série d'acteurs traditionnels laissent la place à de grands groupes télécoms et à des fabricants de GSM. Ce qui fut également frappant en 2006, c'est le succès croissant de formules d'abonnement dans la vente de sonneries d'appels téléphoniques.

Les perceptions forfaitaires (musique) montrent une tendance à la hausse grâce à un contrôle intensif et efficace de l'utilisation en ligne de notre répertoire.

## c. Les Perceptions collectives

Les perceptions collectives recouvrent les perceptions effectuées auprès des différents opérateurs médiatiques (organismes de radio- et télédiffusion, sociétés de câble, opérateurs télécoms ainsi que certains acteurs de multimédia en ligne), les perceptions sous la rubrique musique légère mécanique effectuées par le réseau des agences, les perceptions provenant de la copie privée (via AUVIBEL), de la reprographie (via REPROBEL) et du droit de prêt public (via AUVIBEL et REPROBEL).

### Chiffres de base

Données financières

Exercice 2006 :	75.724.638 €
Exercice 2005 :	75.408.247 €
Evolution 2006/2005 :	+ 0,4 %

### c.1. Réseau agences/filiales

#### Données financières

Exercice 2006 :	53.013.725 €
	(y compris perceptions « théâtre », « concerts », « musique légère vivante » et « cinémas »)
Exercice 2005 :	51.471.950 € (idem)
Evolution 2006/2005 :	+ 3,00 %

#### Faits marquants

- Le nombre total de contrats actifs augmente de plus de 1 %.
- Le nombre total de manifestations occasionnelles augmente de 4,60 % par rapport à 2005.
- Depuis juillet 2006, une procédure accélérée de recouvrement auprès des

débiteurs, faisant intervenir des huissiers de justice centralisateurs, est prévue.

- Notre nouvelle filiale pour l'ensemble de la province de Hainaut a été créée dans le cadre de la réorganisation du réseau.
- Des droits d'auteur sont également dus pour la diffusion de musique et d'images dans les chambres d'hôtel.

#### Commentaires

##### Musique légère mécanique (+ 4,46 %)

Exercice 2006 :	36.870.128 € (+ 4,46 % par rapport à l'exercice 2005)
Exercice 2005 :	35.295.684 €

##### Perceptions contractuelles

Une légère augmentation du nombre de contrats conclus (+ 1,04 % par rapport à 2005) consécutive à un meilleur degré de couverture, combinée aux indexations de nos tarifs annuels, explique la hausse de notre perception à raison de plus de 1.500.000 €.

Cette augmentation est en contraste flagrant avec la spirale négative dans laquelle nos entreprises belges se trouvent sur le plan des faillites. Bien que la baisse notamment du nombre de cafés dans notre pays soit moins spectaculaire ces dernières années, plus d'un quart des établissements ont tout de même disparu en dix ans. La concentration sans cesse croissante de la grande distribution est également une tendance dont nous devons tenir compte.

##### Perceptions occasionnelles

À l'opposé de la hausse remarquable de  $\pm 8$  % du nombre de concerts et festivals organisés, le nombre de soirées dansantes en 2006 a, lui, chuté de 2,32 %.

## c.2. Média

### Données financières

Exercice 2006 :	34.901.435 € (- 0,9 % par rapport à 2005)
Exercice 2005 :	35.217.735 €

### Faits marquants

Ce n'est pas vraiment sur les faits en tant que tels que nous souhaitons attirer l'attention, mais plutôt sur un certain nombre de tendances qui se dessinent ou s'intensifient chez les utilisateurs de média.

- L'importance des opérateurs en tant qu'acteurs médiatiques à part entière est croissante.
- Les services « à la demande » se multiplient et font ainsi en sorte que l'offre individualisée de contenu télévisuel au client augmente.
- Les organismes de radio- et télédiffusion fournissent leurs programmes sous la forme de programmes d'archives et d'avant-premières.

### Commentaires

En 2006, il n'y a toujours pas de renversement positif de tendance en ce qui concerne les recettes publicitaires des chaînes de télévision commerciales.

Les augmentations forfaitaires via l'indexation pour les chaînes publiques (+ 3,5 %) et un résultat très positif (+ 16 %) pour les chaînes de radio n'ont toutefois pas suffi à atteindre un statu quo par rapport à l'année 2005.

En ce qui concerne les télévisions régionales et à public cible, une augmentation de 8,2 % est à noter. Ce sont surtout les chaînes régionales francophones qui sont parvenues à réaliser une hausse de leur chiffre d'affaires. Elles travaillent désormais toutes avec une seule et même régie et cela donne apparemment de meilleurs résultats.

En ce qui concerne les chaînes à péage, il faut remarquer que la diminution de 6,9 % par rapport à 2005 est la conséquence d'une régularisation importante au cours de l'année 2005 pour la période 1999 – 2005. L'exploitation réelle

des chaînes à péage connaît en effet une tendance positive. La promotion et le marketing relatifs aux bouquets payants supplémentaires lors du lancement de la télévision numérique portent déjà maintenant leurs premiers fruits.

Les nouvelles sont en revanche moins bonnes pour ce qui est de la retransmission par câble. Avec une diminution globale de 6,68 %, nous sommes confrontés pour la première fois à un changement du modèle de distribution des câblo-opérateurs. Bien que le nombre d'abonnés soit resté relativement stable (voire même en légère augmentation), certains câblo-opérateurs ont décidé de retirer un nombre de chaînes de leur offre de base traditionnelle.

## c.3. Copie privée

### Données financières

Exercice 2006 :	2.507.181 € (+ 12,8 % par rapport à 2005)
Exercice 2005 :	2.223.632 € (- 73,1 % par rapport à 2004)

### Faits marquants

- La copie privée continue à susciter de vifs débats entre l'industrie, la Commission européenne et les ayants droit.
- Le Ministre de l'Économie a approuvé le 23 mai 2006 les règlements de répartition des deux collèges d'auteurs pour l'année 2004 ainsi que, le 15 décembre 2006, le règlement de répartition du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support sonore pour ce qui concerne l'année 2005.

### Commentaires

Tandis qu'au niveau international, le risque est réel que les rémunérations de copie privée soient remises en cause (les cercles politiques évoquent un *'phasing out of the levies'*), AUVIBEL poursuit sa pression sur l'industrie afin d'étendre le champ d'application actuel des retenues aux lecteurs MP3, cartes de mémoire, disques durs, décodeurs et autres supports et appareils de copie.

Au moment de la mise sous presse du présent rapport annuel, aucune solution de compromis n'avait encore été trouvée et le Ministre compétent se verra probablement rappeler ses responsabilités en cette matière.

Cette rubrique concerne la quote-part des rémunérations pour copie privée revenant aux membres de la SABAM dans les sommes attribuées par AUVIBEL pour la copie privée au sein des différents Collèges dans lesquels siège la SABAM. Il s'agit plus précisément du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support sonore et du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support audiovisuel.

#### **Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support sonore (2.071.483 €)**

Le montant mentionné en 2006 concerne la quote-part du répertoire SABAM dans les rémunérations ayant été attribuées par AUVIBEL au Collège à titre de décompte du solde sur l'année 2004, après que le Ministre ait approuvé définitivement le 23 mai 2006 les règlements de répartition pour 2004 et les ait publiés au Moniteur Belge.

#### **Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support audiovisuel (435.698 €)**

En février 2006 et ensuite en septembre 2006, les exercices 2002 et 2003 ont, respectivement, été clôturés définitivement via la facturation de différents décomptes de solde. Les fonds seront ensuite libérés dans le courant du premier trimestre de 2007 en ce qui concerne l'année d'exploitation 2004.

### *c.4. Reprographie*

#### **Données financières**

Exercice 2006 :	1.304.055 € (- 49 % par rapport à 2005)
Exercice 2005 :	2.554.244 € (+ 75,8 % par rapport à 2004)

#### **Faits marquants**

L'ancienne réglementation en matière de reprographie n'a toujours pas été transposée en dépit de la nouvelle loi relative au droit d'auteur du 22 mai 2005.

#### **Commentaires**

En raison de l'absence de l'Arrêté Royal requis, la réglementation existante en matière de reprographie (de papier vers papier) au 31 décembre 2006, n'a toujours pas été étendue à la reproduction d'œuvres de supports numériques vers un support papier. De ce fait, des revenus échappent aux auteurs et aux éditeurs étant donné qu'il n'y a pas de rémunérations versées ni pour les impressions effectuées d'œuvres protégées ni sur les appareils au moyen desquels ces œuvres peuvent être imprimées à partir d'un support numérique.

Les auteurs et les éditeurs ont pourtant droit à une rémunération lorsque leurs œuvres, qui ont été fixées sur un support graphique ou assimilé, sont copiées sous certaines conditions. Ces rémunérations, aussi appelées droits de reprographie, sont perçues par la société de gestion collective REPROBEL, qui met ces sommes à la disposition du Collège d'auteurs et du Collège d'éditeurs pour répartition.

La SABAM fait partie à la fois du Collège d'auteurs et du Collège d'éditeurs, étant donné qu'elle représente tant les auteurs que les éditeurs. Cette rubrique concerne la quote-part de la SABAM qui a été négociée au sein des deux collèges.

#### **Le Collège d'auteurs**

Comme déjà communiqué dans notre rapport annuel de 2005, il y avait, dans le montant exceptionnellement élevé de plus de 2.500.000 € sur lequel l'exercice 2005 s'est clôturé, des montants importants ayant trait à des

soldes de droits perçus par REPROBEL en 2002 et 2003 pour les photos et autres œuvres visuelles. Outre la répartition des droits perçus par REPROBEL en 2004 pour les copies effectuées au cours de la période 1998-2004, les sociétés de gestion siégeant au Collège d'auteurs ont également déjà réparti en 2005 une avance sur les droits de 2005 pour les copies faites au cours de la période 1998-2005, en vertu de quoi la SABAM a pu facturer un montant supplémentaire de 850.000 €.

Après approbation de l'attribution définitive des droits perçus en 2005 par l'Assemblée générale de REPROBEL en 2006, la SABAM a reçu le solde de ces droits. De plus, une avance a déjà été perçue en 2006 sur les droits perçus par REPROBEL en 2006 pour les copies faites au cours de la période 1998-2006, à l'exception de la catégorie photos pour l'année de publication 2006. Étant donné que la SABAM représente aussi désormais l'agence Belga, elle réclame bien évidemment une quote-part plus élevée dans les droits qui sont disponibles pour les photos publiées en 2006. Ces négociations ne sont pas encore terminées.

### Le Collège d'éditeurs

Le Collège d'éditeurs a réparti les droits de reprographie de 2005 qui ont trait aux copies effectuées au cours de la période 1998-2004.

Un nouveau règlement sera élaboré, sur la base d'une nouvelle étude de marché, pour la répartition des droits de 2005 et 2006 qui ont trait aux mêmes années.

### *c.5. Droit de prêt public*

#### Données financières

Exercice 2006 :

0 €

### Faits marquants

- Les sociétés faitières REPROBEL et AUVIBEL prolongent le mandat de perception pour une durée indéterminée, en vertu de quoi REPROBEL reste la société de gestion chargée de la perception de la rémunération pour le prêt public à la fois de matériels imprimés et de supports sonores et audiovisuels.
- Les accords avec les trois Communautés ont été finalisés dans le courant de 2006. Les accords que REPROBEL a négociés en 2005 avec les trois Communautés, en vertu desquels ces autorités prendront en charge pour les années 2004, 2005 et 2006, les rémunérations de droit de prêt des bibliothèques publiques qui sont sous leur responsabilité, sont en train d'être formalisés, mais cela a duré jusqu'en décembre 2006 pour que les premières rémunérations de 2004 soient payées.
- REPROBEL et AUVIBEL trouvaient en fin d'année 2006 un accord sur la répartition primaire entre les deux sociétés faitières.

### Commentaires

Les accords susmentionnés avec les trois Communautés ont trait aux années d'exploitation 2004, 2005 et 2006. Ces accords prévoient toutefois des paiements étalés, de sorte que les premiers montants ne sont attendus qu'en 2006 par les sociétés faitières. Ces montants concernent la première année 2004 et représentent un montant total arrondi de 1.300.000 €.

Après la répartition primaire des rémunérations perçues pour 2004 entre REPROBEL et AUVIBEL, les montants seront attribués aux différents Collèges conformément aux clés de répartition légalement définies. Ensuite, chaque Collège répartira à son tour les droits attribués entre les sociétés de gestion concernées sur base d'un barème de répartition qui doit être établi par chaque Collège.

La part de la SABAM dans les rémunérations de droit de prêt ne pourra être reçue, au plus tôt, qu'au milieu de l'année 2007.



#### d. Les Répartitions collectives

La tâche fondamentale de ce service est la collecte et le traitement des programmes qui lui parviennent de différents canaux comme les chaînes de télévision et de radio belges, les agences et filiales locales, les DJ, les chefs d'orchestre, etc.

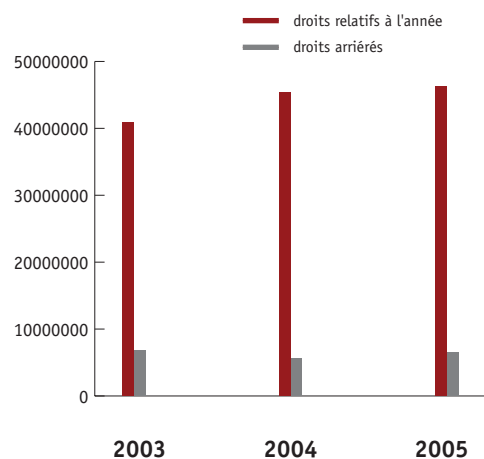
##### d.1. Droits d'exécution Belgique

Comme chaque année, la répartition « Droits d'exécution Belgique 2005 » a été scindée; à savoir paiement d'une avance le 21 juin et décompte définitif le 18 octobre.

Droits d'Exécution - Belgique 2005	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total	
	€	€	€	%
<b>Droits relatifs à 2005 et reliquats</b>	28.199.635	17.992.248	46.191.883	88 %
<b>Droits arriérés</b>	3.396.438	3.077.646	6.474.084	12 %
<b>Total €</b>	31.596.073	21.069.894	52.665.967	100 %
<b>Total %</b>	60 %	40 %	100 %	

En 2006, plus de 52.500.000 € ont été répartis sur l'ensemble du décompte « Droits d'exécution Belgique 2005 ». La répartition a bénéficié pour 60 % aux membres de la SABAM, les 40 % restants ayant été versés aux sociétés sœurs pour les membres étrangers concernés. Cette proportion est identique à celle de l'année précédente. La part des droits arriérés est également semblable à celle de la répartition 2004 et représente cette année 12 % des droits répartis.

## Droits d'exécution (SABAM et sociétés sœurs) (en €)



Les droits répartis avec le décompte « Droits d'exécution Belgique 2005 » ont progressé de 3 % par rapport à 2004 et de 10 % par rapport à 2003. Cette augmentation provient essentiellement d'une part plus importante de droits arriérés répartis, et ce, principalement au niveau des productions audiovisuelles (« musique de film » et « texte et image »).

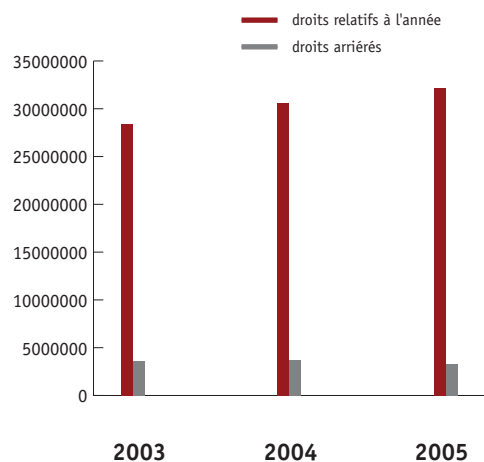
## Droits d'exécution musique Belgique

Musique - Belgique 2005	Membres SABAM €	Sociétés sœurs €	Total €	%
<b>Droits relatifs à 2005 et reliquats</b>	19.912.053	12.247.618	32.159.671	91 %
<b>Droits arriérés</b>	1.992.163	1.287.033	3.279.196	9 %
<b>Total €</b>	21.904.216	13.534.651	35.438.867	100 %
<b>Total %</b>	62 %	38 %	100 %	

Lors de ce décompte, 35.438.867 € ont été répartis, ce qui représente 67 % du décompte « Droits d'exécution Belgique 2005 », ce pourcentage étant identique à celui de l'année dernière. 62 % des droits ont été distribués aux membres de la SABAM et le reste a été versé aux sociétés sœurs pour leurs

ayants droit respectifs. Ces résultats sont également similaires à ceux de la répartition précédente. La proportion de droits arriérés compris dans ce décompte s'élève à 9 % alors qu'elle était de 11 % l'année passée.

## Droits musique (SABAM et sociétés sœurs) (en €)



En dépassant les 35.000.000 € répartis au total du décompte « Droits d'exécution Belgique 2005 » - Musique, la SABAM a réparti 3 % de plus qu'en 2004 et 10 % de plus qu'en 2003, et ce, malgré un léger recul des droits arriérés.

Droits d'exécution : production audiovisuelle - Belgique

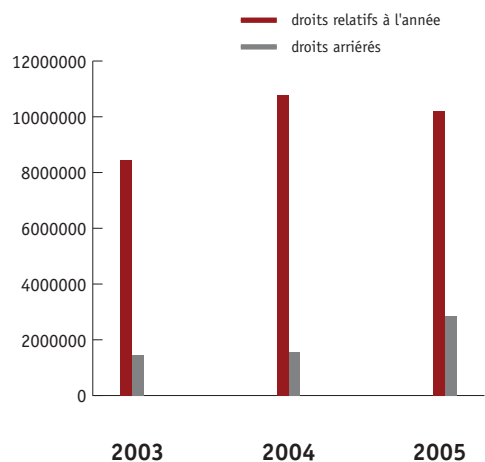
### Production audiovisuelle : Musique

Musique de Film - Belgique 2005	Membres SABAM	Sociétés sœurs		Total
	€	€	€	%
<b>Droits relatifs à 2005 et reliquats</b>	4.860.118	5.362.500	10.222.618	78 %
<b>Droits arriérés</b>	1.107.354	1.731.688	2.839.042	22 %
<b>Total €</b>	5.967.472	7.094.188	13.061.660	100 %
<b>Total %</b>	46 %	54 %	100 %	

Les droits répartis relatifs à la musique de film repris dans le décompte s'élèvent à 13.061.661 €, ce qui représente 25 % de l'ensemble de la répartition et 75 % de la répartition des droits audiovisuels, tout comme l'année dernière. Les pourcentages distribués aux membres de la SABAM sont également fort similaires aux résultats de l'année précédente. La différence majeure entre

le décompte actuel et le décompte précédent concerne les droits arriérés. En effet, ceux-ci constituent 22 % du décompte alors qu'ils ne représentaient que 13 % lors de la répartition des exécutions de 2004. Ceci provient de nombreux droits arriérés payés pour les diffusions de RTL-TVi, ClubRTL, PlugTV, AB3, AB4, MCM Belgique et une partie de BeTV.

### Production audiovisuelle : Musique (SABAM et sociétés sœurs) (en €)



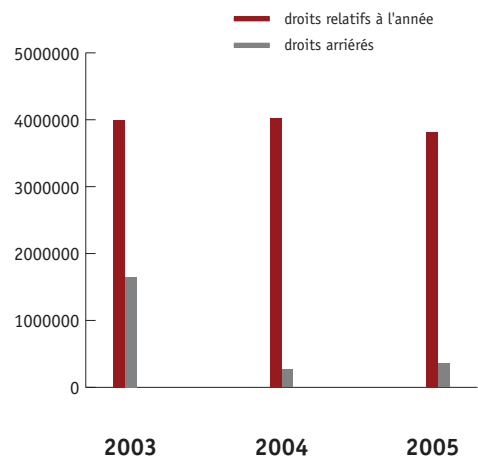
La répartition 2005 a vu ses résultats augmenter de 6 % par rapport à l'année 2004 et de 32 % par rapport à 2003. La progression de cette année provient essentiellement du nombre important de droits arriérés. En effet, nous avons réparti approximativement deux fois plus de droits arriérés qu'en 2003 et 2004. Les raisons de ce phénomène ont été développées ci-dessus.

### Production audiovisuelle : Texte et Image (en €)

Audiovisuel - Belgique 2005	Membres SABAM €	Sociétés sœurs €	Total €	%
<b>Droits relatifs à 2005 et reliquats</b>	3.427.464	382.130	3.809.594	91 %
<b>Droits arriérés</b>	296.921	58.925	355.846	9 %
<b>Total €</b>	3.724.385	441.055	4.165.440	100 %
<b>Total %</b>	89 %	11 %	100 %	

Les 4.165.440 € distribués cette année représentent 8 % du décompte total et 25 % de la répartition des droits audiovisuels, pourcentages identiques à l'année dernière. Près de 90 % des droits sont répartis aux membres de la SABAM, résultats fort similaires à ceux du décompte précédent. Tout comme pour la partie musicale des productions audiovisuelles, nous pouvons constater une part plus importante de droits arriérés, et ce, pour les raisons reprises ci-dessus.

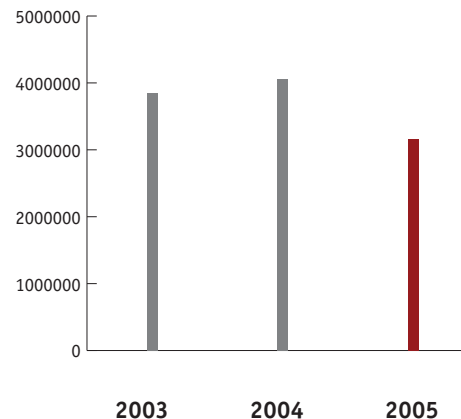
**Production audiovisuelle: Texte et Image (SABAM et sociétés soeurs)**  
(en €)



La répartition des droits arriérés, plus importante en 2005 qu'en 2004 pour les raisons mentionnées précédemment, a permis de maintenir une répartition des droits audiovisuels presque identique aux résultats de l'année dernière. Rappelons que les résultats de 2003 avaient été exceptionnellement élevés de par les droits arriérés relatifs au câble en provenance de la LIRA.

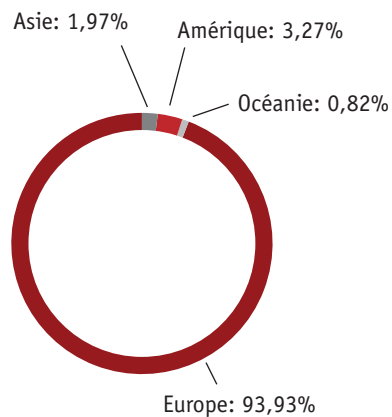
*d.2. Droits d'exécution en provenance de l'étranger*

**Droits d'exécution musique en provenance de l'étranger (en €)**



Au total des deux répartitions qui ont eu lieu les 29 mars et 27 septembre 2006, nous avons réparti un montant de 3.167.288,69 € à nos membres.

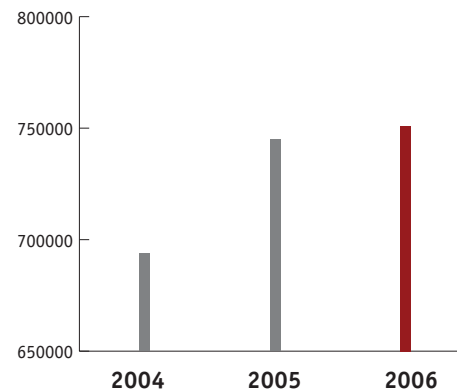
### Revenus Musique 2006 - par continent



La provenance des droits est fort semblable à celle de 2004. Par rapport à 2005, nous pouvons donc constater une part plus importante des droits en provenance de l'Europe, et ce, au détriment principalement des droits de l'Asie mais également dans une moindre mesure de ceux en provenance de l'Amérique.

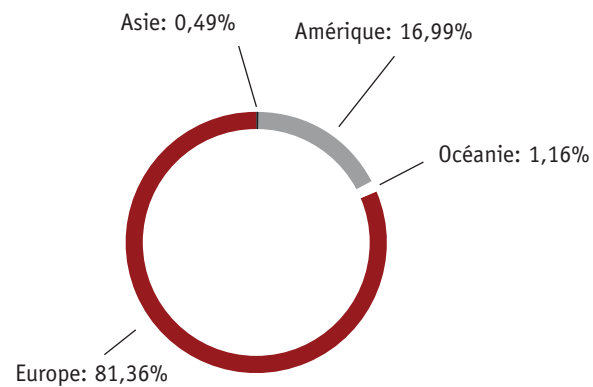
### Production audiovisuelle en provenance de l'étranger

#### Production audiovisuelle : Musique



En 2006, nous avons réparti à nos membres la somme de 750.936 €, résultat quasi identique à celui de l'année dernière mais qui représentait déjà une augmentation de 7 % par rapport à 2004.

#### Revenus Production audiovisuelle : Musique 2006 - par continent



En nous focalisant sur la provenance des droits, nous pouvons constater une légère diminution (- 1 %) du continent européen, et ce, en raison d'une quotité plus importante de l'Amérique. La part de l'Asie est identique à celle de 2004, une légère diminution est donc à constater par rapport à 2005.

Richard Olivier

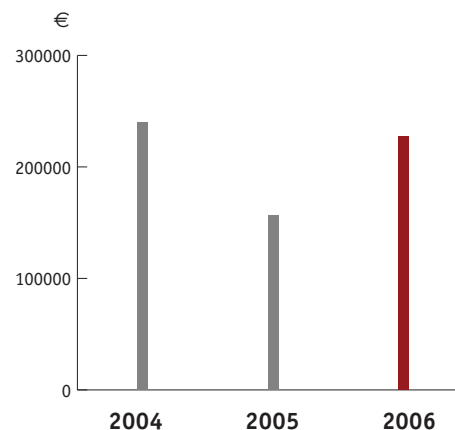
*Il faudrait être grand sot pour ne pas se féliciter chaque jour de l'existence même de la SABAM ; celle-ci se démène comme une belle diablesse pour ses auteurs de tous poils et de toutes plumes. En son absence, le risque d'être exploités, spoliés, décalqués, grugés, arnaqués, bref « enchinoisés » serait une certitude.*

### Production audiovisuelle : Texte et Image

Le paiement de janvier 2006 fut la dernière répartition mensuelle pour ce type de droits. En effet, notre nouvelle plate-forme ORACLE, mise en place tout au long de l'année, a vu l'intégration de ce type de droits aux deux autres répartitions analysées ci-dessus, et ce, par souci d'uniformité.

Il y a donc eu deux répartitions cette année, c'est-à-dire les 27 janvier et 27 septembre 2006.

### Production audiovisuelle : Texte et Image en provenance de l'étranger



En 2005, ces droits avaient reculé fortement à cause d'une diminution du nombre d'exécutions sur le territoire néerlandais. Cette chute avait cependant été légèrement atténuée par une part plus importante de droits de la France. En 2006, les droits en provenance de la France ont totalement compensé la diminution des droits des Pays-Bas. En effet, les résultats de 2006 (227.007 €) ont augmenté de 44 % par rapport à l'année passée pour pratiquement atteindre les résultats de l'année 2004.

A noter que l'intégralité des droits reçus provient du continent européen.

### Reprographie

Le 12 avril 2006, 975.389 € ont été répartis.

Ce montant est à scinder entre les droits répartis aux auteurs d'œuvres photocopiables et ceux relatifs aux éditeurs. Les résultats respectifs de ces deux catégories sont 936.598 € et 38.791 €.

Il faut cependant préciser qu'étant donné que les négociations ont duré plus longtemps que prévu au niveau du Collège des Editeurs de REPROBEL, les perceptions pour la catégorie 'éditeurs de livres' n'ont pu être réalisées. Il nous a donc été impossible de répartir ce type de droits lors du décompte « Reprographie Editeurs 2004 ». Ceci étant à présent résolu, ces droits devraient être intégrés à notre prochaine répartition.

### Copie privée

Dans le Rapport Annuel 2005, l'espoir avait été formulé de pouvoir répartir, dans le courant de l'année 2006, les droits relatifs à la copie privée jusqu'en 2001 concernant les œuvres fixées sur support audiovisuel et jusqu'en 2003 pour celles fixées sur support sonore.

Grâce aux deux répartitions des 31 mars et 18 octobre 2006, nous avons pu dépasser ces espérances puisque les droits relatifs aux supports audiovisuels ont été répartis jusqu'en 2003 et ceux concernant les supports sonores jusqu'en 2004. En réalité, les ayants droit audiovisuels, dans ces deux catégories, ont même pu bénéficier d'une année de droits supplémentaires. En effet, les bénéficiaires des droits relatifs à la musique et à la musique de film ont vu leurs droits limités aux années susmentionnées, et ce, suite à certaines vérifications encore nécessaires concernant les parts à octroyer aux majors.

Un total de plus de 2.000.000 € a été réparti en 2006 pour les droits de copie privée.

### Cellule qualité, contrôle et projet

Cette cellule travaille totalement en appui des services opérationnels. Elle a trois tâches essentielles :

- Assurer le contrôle de la qualité de toutes les répartitions qui interviennent au sein de la Direction Répartition Collective-Documentation.
- Fournir au management des rapports et des statistiques qui peuvent l'aider à diriger ses services et à prendre des décisions.

- Collaborer à des projets qui ont toujours pour objectif d'améliorer le fonctionnement des services opérationnels. Ces projets seront poursuivis au cours de l'année 2007.

## e. La Cellule de Contrôle

### e.1. La mission de contrôle

Outre l'aide au démarrage de nos filiales, la cellule de contrôle a effectué plus de 30.000 contrôles qui ont démontré que dans 8,5 % des cas, notre répertoire était utilisé sans aucune autorisation. Cette situation a été régularisée.

### e.2. La mission d'audit

Les auditeurs de la cellule de contrôle ont réalisé 9 audits de firmes de disques belges au cours de l'année 2006. Ces audits ont généré un redressement global de 210.212 € (+ 66 % par rapport à 2005). Cette augmentation significative par rapport à 2005 ne signifie pas que les auditeurs ont mieux travaillé cette année, ou encore que les firmes de disques éludent plus facilement les droits d'auteur. Les audits sont toujours réalisés avec la même qualité, car des procédures standard sont suivies. Le résultat final de l'audit est quant à lui toujours incertain.

Dans le cadre de notre contrat de centralisation, la cellule de contrôle a également assuré la lourde tâche de coordonner des audits de l'ensemble des filiales d'UNIVERSAL à travers toute l'Europe. Pour l'épauler, la cellule a pu compter sur le soutien de KPMG. Les déclarations d'UNIVERSAL en provenance de 16 pays ont ainsi été auditées en 2006.

### e.3. La mission de lutte contre la piraterie

En 2006, l'efficace et étroite collaboration que la SABAM entretient depuis 2001 avec l'IFPI a une fois de plus porté ses fruits.



### Prévention

Une session d'information destinée aux organisateurs de *lanparties* à été organisée à la SABAM (en collaboration avec l'IFPI et la BAF) pour les sensibiliser au problème des téléchargements illicites dans ce type de manifestations. A l'issue de cette session, les principaux organisateurs de *lanparties* ont accepté de faire signer un code de bonne conduite (anti-téléchargements) à chaque participant.

La SABAM, associée à l'IFPI, la BAF et la BSA, a réalisé une campagne destinée aux entreprises afin de les sensibiliser aux dangers (virus, spywares, etc.) qu'elles courent lorsque des téléchargements illicites sont effectués en entreprise. Le site Internet de cette campagne [www.cestvotreaffaire.be](http://www.cestvotreaffaire.be) est d'ailleurs toujours actif.

### Répression

Nous pouvons dénombrer la saisie de 7.384 albums musicaux (essentiellement des CD-R), 2.640 reproductions illégales d'enregistrements de concerts (essentiellement DVD-R), 1.381 bootlegs, 195.500 fichiers illicites sur disques durs et 16 PC avec graveurs.

Par ailleurs, des milliers de notifications relatives à des actes de reproduction et/ou de communication illicite via l'Internet ont été envoyées, permettant le retrait, le blocage ou l'élimination d'innombrables fichiers musicaux.

273 offres de supports sonores illégaux ont dû être retirées de la vente par Ebay.

Chaque semaine, des disc-jockeys ont été contrôlés dans des soirées.

### 5.3.2. Informatique et technologies (ict)

Cette année a marqué un jalon important dans le processus de modernisation de nos applications informatiques. Les deux premiers nouveaux systèmes de répartition ont été implémentés, à savoir :

- le nouveau système de répartition pour les Droits d'Exécution internationaux (musique et musique de film);
- le premier volet du nouveau système de répartition pour les Perceptions individuelles (Droits mécaniques), c'est-à-dire les sonneries d'appels téléphoniques et les téléchargements.

Il reste encore à développer les importants modules suivants pour les perceptions individuelles :

- Étranger (planifié pour 2007),
- BIEM/phono (planifié pour 2008),
- vidéo, droits de reproduction, library,

et bien entendu aussi la modernisation des Perceptions et Répartitions collectives, pour lesquelles les Termes de Référence ont entre-temps été établis.

Voici encore deux autres projets qui sont en application :

- le suivi des factures impayées et/ou contestées des Agences avec l'aide d'un bureau externe (huissiers) ;
- la modernisation du système CES (Caisse d'Entraide et de Solidarité de la SABAM) sur base du nouveau règlement qui a été approuvé par l'Assemblée générale.

Enfin, nous pouvons encore signaler que, dans le cadre des audits internes, PWC et ICT ont effectué ensemble une analyse de risques et que, sur base de ce rapport, le Comité de Direction a décidé de mettre sur pied un plan de sauvegarde et de reprise et d'implémenter celui-ci dans le courant de 2007.



# Jean-Louis Daulne

*20 ans que je signe des notes sur mes portées musicales*

*20 ans que j'aligne quelques phrases dans mes cahiers*

*20 ans que je m'indigne dans mon ouvrage*

*20 années qu'elle se résigne à défendre mes Droits*

## 6. Activités culturelles

Les activités culturelles de la SABAM sont principalement assurées par la Promotion Artistique Belge de la SABAM. Un budget est mis à disposition pour la promotion d'œuvres appartenant aux différentes disciplines que la SABAM représente. Les principales activités soutenues en 2006 sont :

### **Dans le secteur de la musique :**

- MIDEM (22-26 janvier) – CANNES
- ZAMU (7 février) – BRUXELLES
- MARS EN CHANSON (1 mars-1 avril) – CHARLEROI
- GRAND PRIX DE LA CHANSON (22 mars) – CHARLEROI
- FESTIVAL DELLA CANZONE ITALIANA (25 mars) – LIEGE
- FESTIVAL DE MUSIQUE CONTEMPORAINE "EMERGENCE" (mars-avril) – BRUXELLES
- LES NUITS DE L'ENTREPOT (28-29 avril) – ARLON
- NEKKA NACHT/HOUDEN VAN (avril) – ANVERS
- ENSEMBLE ORCHESTRAL DE BRUXELLES (5 mai) – BRUXELLES
- DJANGO A LIBERCHIES (13-14 mai) – LIBERCHIES
- EXPO-CONCOURS JEUNES TALENTS (9-16 juin) – DAMPREMY
- CONCOURS JEUNES TALENTS-VERDUR ROCK (24 juin) – NAMUR
- FETES DE LA MUSIQUE (21-25 juin) – BRUXELLES-WALLONIE
- CONCOURS BEIAARDTUNE (12 juillet) – LOMMEL
- FRANCOFOLIES (19-23 juillet) – SPA

- SFINKSFESTIVAL (27-30 juillet) – BOECHOUT
- FOLKFESTIVAL DRANOUTER (4-6 août) – DRANOUTER
- GAUME JAZZ FESTIVAL (11-13 août) – ROSSIGNOL-TINTIGNY
- NANDRIN FESTIVAL (11-13 août) – NANDRIN
- EU'RITMIX (11-20 août) – BRUXELLES
- BIENNALE DE LA CHANSON FRANCAISE (2 septembre) – BRUXELLES
- CONCOURS INTERNATIONAL POUR PETITS ENSEMBLES A VENT (2-3 septembre) – BRUXELLES
- POPKOMM (20-22 septembre) – BERLIN
- CONCOURS CHANSON POPULAIRE (22 septembre) – REBECQ
- JAZZ HOEILAART (21-23 septembre) – JEZUS-EIK
- CONCERT PLACE D'ESPAGNE (23 septembre) – BRUXELLES
- GOUDEN KLAPROOS (multidisciplinaire) (2 octobre) – ANVERS
- DJANGO D'OR – TROPHEE DU JAZZ BELGE (4 octobre) – BRUXELLES
- HARMO-LIEGE (6-8 octobre) – CHENEE
- WORLD SOUNDTRACK AWARDS du FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE GAND (14 octobre) – GAND
- CONCOURS DE PIANO "FONDATION ANDREE CHARLIER" (14-15 octobre) – CHARLEROI
- CONCOURS DE COMPOSITION WENDUNGEN (8 octobre) – HEIST-OP-DEN-BERG
- FESTIVAL D'ACCORDEON NAMUROIS (15 octobre) – FLOREFFE
- JOURNEE DE LA MUSIQUE A VENT FLAMANDE (octobre) – LOUVAIN
- EREGALERIJ (10 novembre) – OSTENDE
- CONCOURS DE COMPOSITION KLARA (18 novembre) – GAND
- MUZIKANTENDAG (25 novembre) – BRUXELLES
- RENCONTRES INTERNATIONALES JEUNES PIANISTES – EPTA (22-26 novembre) – NAMUR
- 8ème FESTIVAL DE LA CHANSON WALLONNE (1er décembre) – LIEGE
- CONCERT DA CAPO (3 décembre) – BRUXELLES
- CONCOURS COURT-CIRCUIT (septembre-décembre) – BRUXELLES
- DE KLEINE AVONDEN
- NATIONALE KAMPIOENSCHAPPEN GEORGANISEERD DOOR VLAMO EN FODEKAM
- FESAM
- CD NUITS BOTANIQUE
- CD CA BALANCE PAS MAL A LIEGE

### Dans le secteur de l'audiovisuel :

- ANIMA (24-28 février) – BRUXELLES

- FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR DE MONS (10-17 février) – MONS
- PRIX JOSEPH PLATEAU (7 mars) – GAND
- FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FANTASTIQUE (10-25 mars) – BRUXELLES
- FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR (FIFF) (29 septembre-6 octobre) – NAMUR
- FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE FLANDRES (11-21 octobre) – GAND
- FESTIVAL INTERNATIONAL DES ECOLES DE CINEMA (19-22 octobre) – HUY
- FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM INDEPENDANT (7-12 novembre) – BRUXELLES
- HET GROTE ONGEDULD (16 novembre) – BRUXELLES
- MEDIA 10/10 (16-19 novembre) – NAMUR
- INTERNATIONAAL KORTFILMFESTIVAL LEUVEN (2-9 décembre) – LOUVAIN
- GILDE BELGISCHE REGISSEURS
- SCENARISTENGILDE

### **Dans le secteur du théâtre :**

- GRAND PRIX DU ROI ALBERT 1er DE THEATRE WALLON (mai) – CINEY
- LANDJUWEEL OPENLUCHTTHEATER/STRAATTHEATER (2 juillet) – GALMAARDEN
- 8ème CONFERENCE DE MAASTRICHT (16-18 novembre) – MAASTRICHT
- THEATRE ROYAL DE TOONE
- VLAAMSE TONEELAUTEURS
- SEIZOENMAGAZINE KAAITHEATER
- FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES DRAMATIQUES

### **Dans le secteur des arts graphiques et visuels :**

- EXPOSITION "NATUUR-ART" (2 juin-2 juillet) – KAPELLE-OP-DEN-BOS
- FONDATION LAMBERT LECRENIER (6 octobre) – HUY

### **Dans le secteur littéraire :**

- KOEPEL VAN VLAAMSE AUTEURSVERENIGINGEN (25 février) – WILRIJK
- FAIS MOI UN CONTE (décembre) – PHILIPPEVILLE
- LE JOURNAL DES POETES



# 7. Rapport financier

## 7.1. COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS SABAM

### Bilans consolidés SABAM (en €)

ACTIF AU 31 DECEMBRE		2006	2005	Différence	%
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>8 812 212</b>	<b>9 324 730</b>	<b>-512 518</b>	<b>-5,50%</b>
I.	Frais d'établissement	0	0	0	0,00%
II.	Immobilisations incorporelles	1 542 192	1 640 194	-98 002	-5,98%
III.	Immobilisations corporelles	7 241 049	7 655 565	-414 516	-5,41%
	A. Terrains & constructions	3 751 134	3 824 263	-73 129	-1,91%
	B. Installations, machines et outillage	1 723 766	1 734 682	-10 916	-0,63%
	C. Mobilier et matériel roulant	1 766 149	2 096 620	-330 471	-15,76%
IV.	Immobilisations financières	28 971	28 971	0	0,00%
	B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6 729	6 729	0	0,00%
	C2 Créances et cautionnements en numéraire	22 242	22 242	0	0,00%
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>246 226 309</b>	<b>232 515 068</b>	<b>13 711 241</b>	<b>5,90%</b>
VII.	Créances à un an au plus	25 002 695	21 535 946	3 466 749	16,10%
	A. Créances commerciales	23 211 061	20 024 941	3 186 120	15,91%
	B. Autres créances	1 791 634	1 511 005	280 629	18,57%
VIII.	Placements de trésorerie	174 971 028	158 372 978	16 598 050	10,48%
	B. Autres placements	174 971 028	158 372 978	16 598 050	10,48%
IX.	Valeurs disponibles	42 632 868	49 439 502	-6 806 634	-13,77%
X.	Comptes de régularisation	3 619 718	3 166 642	453 076	14,31%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>255 038 521</b>	<b>241 839 798</b>	<b>13 198 723</b>	<b>5,46%</b>

## 7.2. COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS SABAM

### Bilans consolidés SABAM (en €)

PASSIF AU 31 DECEMBRE		2006	2005	Différence	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 178 506</b>	<b>2 669 984</b>	<b>508 522</b>	<b>19,05%</b>
<b>I.</b>	<b>Capital</b>	<b>1 178 992</b>	<b>1 125 789</b>	<b>53 203</b>	<b>4,73%</b>
<b>IV.</b>	<b>Réserves</b>	<b>1 999 514</b>	<b>1 544 195</b>	<b>455 319</b>	<b>29,49%</b>
	A. Réserve légale	117 899	112 580	5 319	4,72%
	D. Réserves disponibles	1 881 615	1 431 615	450 000	31,43%
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>		<b>9 486 556</b>	<b>9 824 105</b>	<b>-337 549</b>	<b>-3,44%</b>
<b>VII.</b>	<b>A. Provisions pour risques et charges</b>	<b>9 486 556</b>	<b>9 824 105</b>	<b>-337 549</b>	<b>-3,44%</b>
	1. Pensions & obligat. similaires	8 284 908	8 681 294	-396 386	-4,57%
	4. Autres risques et charges	1 201 648	1 142 811	58 837	5,15%
<b>DETTES</b>		<b>242 373 459</b>	<b>229 345 709</b>	<b>13 027 750</b>	<b>5,68%</b>
<b>VIII.</b>	<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>52 012 889</b>	<b>50 408 150</b>	<b>1 604 739</b>	<b>3,18%</b>
	D. Autres dettes	52 012 889	50 408 150	1 604 739	3,18%
<b>IX.</b>	<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>189 738 065</b>	<b>178 752 860</b>	<b>10 985 205</b>	<b>6,15%</b>
	B1. Dettes financières	0	0	0	0,00%
	C. Dettes commerciales	4 604 580	2 477 204	2 127 376	85,88%
	1- Fournisseurs	4 604 580	2 477 204	2 127 376	85,88%
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	2 280 573	2 042 155	238 418	11,67%
	1- Impôts	170 947	56 350	114 597	203,37%
	2- Rémunérations et lois sociales	2 109 626	1 985 805	123 821	6,24%
	F. Autres dettes	182 852 912	174 233 501	8 619 411	4,95%
<b>X.</b>	<b>Comptes de régularisation</b>	<b>622 505</b>	<b>184 699</b>	<b>437 806</b>	<b>237,04%</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>255 038 521</b>	<b>241 839 798</b>	<b>13 198 723</b>	<b>5,46%</b>



### 7.3. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS SABAM

Exercices clôturés au 31 décembre	2006	2005	Différence	%
<b>2. COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES SABAM (€)</b>				
<b>I. Ventes et prestations</b>	<b>220 606 811</b>	<b>224 692 969</b>	<b>-4 086 158</b>	<b>-1,82%</b>
A. Chiffre d'affaires	215 966 993	219 706 598	-3 739 605	-1,70%
C. Production immobilisée	492 371	428 948	63 423	14,79%
D. Autres produits d'exploitation	4 147 447	4 557 423	-409 976	-9,00%
<b>II. Coût des ventes et prestations</b>	<b>-35 920 226</b>	<b>-41 776 030</b>	<b>5 855 804</b>	<b>-14,02%</b>
B. Services et biens divers	12 071 522	12 456 396	-384 874	-3,09%
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	20 397 956	18 936 444	1 461 512	7,72%
D. Amortissements	2 136 314	2 057 367	78 947	3,84%
E. Réductions de valeur sur créances commerciales	417 298	407 768	9 530	2,34%
F. Provisions pour risques et charges	-337 549	6 746 982	-7 084 531	-105,00%
G. Autres charges d'exploitation	1 234 685	1 171 073	63 612	5,43%
<b>III. Résultat d'exploitation</b>	<b>184 686 585</b>	<b>182 916 939</b>	<b>1 769 646</b>	<b>0,97%</b>
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>10 521 216</b>	<b>11 625 121</b>	<b>-1 103 905</b>	<b>-9,50%</b>
B. Produits des actifs circulants	8 458 152	7 969 211	488 941	6,14%
C. Autres produits financiers	2 063 064	3 655 910	-1 592 846	-43,57%
<b>V. Charges financières</b>	<b>-2 895 071</b>	<b>517 565</b>	<b>-3 412 636</b>	<b>-659,36%</b>
<b>VI. Résultat courant avant impôts</b>	<b>192 312 730</b>	<b>195 059 625</b>	<b>-2 746 895</b>	<b>-1,41%</b>
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
E. Autres produits exceptionnels	0	0	0	
<b>IX. Résultat de l'exercice avant impôts</b>	<b>192 312 730</b>	<b>195 059 625</b>	<b>-2 746 895</b>	<b>-1,41%</b>
<b>X. Impôts sur le résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>XI. Résultat de l'exercice</b>	<b>192 312 730</b>	<b>195 059 625</b>	<b>-2 746 895</b>	<b>-1,41%</b>
<b>XIII. Résultat de l'exercice à affecter</b>	<b>192 312 730</b>	<b>195 059 625</b>	<b>-2 746 895</b>	<b>-1,41%</b>
<b>RESULTAT A AFFECTER (€)</b>				
Résultat à affecter	192 312 730	195 059 625	-2 746 895	-1,41%
B. Prélèvement sur les capitaux propres				
2) Sur les réserves	0	0	0	
C. Affectations aux capitaux propres				
2) à la réserve légale	-5 320	-5 645	325	5,76%
3) aux autres réserves	-450 000	-494 355	44 355	8,97%
F. Droits à répartir				
3) Autres allocataires	191 857 410	194 559 625	-2 702 215	-1,39%

## 7.4. PROMOTION ARTISTIQUE BELGE

## Bilans PAB (en €)

Actif au 31 décembre		2006	2005	Différence	%
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Actifs circulants</b>		<b>1 019 296</b>	<b>1 033 167</b>	<b>-13 871</b>	<b>-1,34%</b>
<b>VII.</b>	<b>Créances à un an au plus</b>	<b>236 087</b>	<b>67 817</b>	<b>168 270</b>	<b>248,12%</b>
	Clients	169 675	12	169 663	1413857,50%
	Midem - A réaliser	0	49 036	-49 036	-100,00%
	Facture à établir	46 143	0	46 143	0,00%
	Créances fiscales	20 246	18 769	1 477	7,87%
	Factures à recevoir (NC)	23	0	23	0,00%
<b>VIII.</b>	<b>Placements de trésorerie</b>	<b>620 000</b>	<b>857 000</b>	<b>-237 000</b>	<b>-27,65%</b>
	Comptes à terme	620 000	857 000	-237 000	-27,65%
<b>IX.</b>	<b>Valeurs disponibles</b>	<b>64 343</b>	<b>24 154</b>	<b>40 189</b>	<b>166,39%</b>
<b>X.</b>	<b>Comptes de régularisation</b>	<b>98 867</b>	<b>84 196</b>	<b>14 671</b>	<b>17,42%</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 019 296</b>	<b>1 033 167</b>	<b>-13 871</b>	<b>-1,34%</b>

## Bilans PAB (en €)

Passif au 31 décembre		2006	2005	Différence	%
<b>Dettes</b>		<b>1 019 296</b>	<b>1 033 167</b>	<b>-13 871</b>	<b>-1,3%</b>
<b>VIII.</b>	<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>983 404</b>	<b>938 058</b>	<b>45 346</b>	<b>4,8%</b>
	Fonds de promotion francophone	480 670	447 380	33 290	7,4%
	Fonds de promotion néerlandophone	502 733	490 678	12 055	2,5%
<b>IX.</b>	<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>3 697</b>	<b>56 350</b>	<b>-52 654</b>	<b>-93,4%</b>
	C. Dettes commerciales	3 697	0	3 697	0,0%
	F. Autres dettes	0	56 350	-56 350	-100,0%
<b>X.</b>	<b>Comptes de régularisation</b>	<b>32 196</b>	<b>38 759</b>	<b>-6 563</b>	<b>-16,9%</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1 019 296</b>	<b>1 033 167</b>	<b>-13 871</b>	<b>-1,3%</b>

## 7.5. PROMOTION ARTISTIQUE BELGE

Exercices clôturés au 31 décembre		2006	2005	Différence	%
<b>2. COMPTES DE RESULTATS PAB (€)</b>					
<b>I.</b>	<b>Ventes et prestations</b>	<b>544 794</b>	<b>515 831</b>	<b>28 963</b>	<b>5,6%</b>
	A. Chiffre d'affaires	279 534	255 295	24 239	9,5%
	D. Autres produits d'exploitation	265 260	260 536	4 724	1,8%
<b>II.</b>	<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>-512 962</b>	<b>-471 124</b>	<b>-41 839</b>	<b>8,9%</b>
	Frais généraux d'administration	25 969	22 695	3 274	14,4%
	Amortissements			0	
	Autres charges d'exploitation	1 908	2 632	-724	-27,5%
	Dépenses pour la promotion	485 086	445 797	39 289	8,8%
	Budget 85% (musique légère, jazz, musique sérieuse)	386 014	355 622	30 393	8,5%
	Francophone	188 611	183 849	4 762	2,6%
	Néerlandophone	197 403	171 773	25 631	14,9%
	Budget 15% (autres disciplines)	99 072	90 175	8 897	9,9%
	Francophone	43 314	46 136	-2 822	-6,1%
	Néerlandophone	55 758	44 039	11 719	26,6%
<b>III.</b>	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>31 832</b>	<b>44 708</b>	<b>-12 876</b>	<b>-28,8%</b>
<b>IV.</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>16 017</b>	<b>11 075</b>	<b>4 942</b>	<b>44,6%</b>
<b>V.</b>	<b>Charges financières</b>	<b>-217</b>	<b>-572</b>	<b>355</b>	<b>-62,0%</b>
<b>IX.</b>	<b>Résultat de l'exercice avant impôts</b>	<b>47 631</b>	<b>55 210</b>	<b>-7 579</b>	<b>-13,7%</b>
<b>X.</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>-2 285</b>	<b>-1 584</b>	<b>-701</b>	<b>44,2%</b>
<b>XI.</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>45 346</b>	<b>53 625</b>	<b>-8 279</b>	<b>-15,4%</b>
<b>XIII.</b>	<b>Résultat de l'exercice à affecter</b>	<b>45 346</b>	<b>53 625</b>	<b>-8 279</b>	<b>-15,4%</b>
<b>RESULTAT A AFFECTER (€)</b>					
	Résultat à affecter	45 346	53 625	-8 279	-15,4%
	Affectation aux fonds de promotion				
	Francophone	33 291	19 726	13 565	68,8%
	Néerlandophone	12 055	33 899,00	-21 843,61	-64,4%

## 7.6. CAISSE D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ

### Faits marquants

2006 fut une année importante pour l'organisation des activités sociales et culturelles de la SABAM.

Le règlement du fonds social et culturel de la SABAM a reçu le 12 juin 2006 un avis favorable de l'Assemblée générale de la SABAM et a été approuvé le 20 juin 2006 par l'Assemblée générale de l'asbl CES de la SABAM.

Ce règlement remplace le règlement d'ordre intérieur du 11 juin 2002 de l'asbl CES de la SABAM et est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2007.

Le règlement du fonds social et culturel de la SABAM est composé de trois parties, qui concernent : la promotion artistique, l'entraide et la solidarité, et les droits d'auteur différés.

Le Conseil d'Administration de la SABAM attribuera chaque année les droits retenus pour les activités sociales et culturelles.

Selon le nouveau système, tous les associés de la SABAM ont droit à une réserve constituée qu'ils peuvent percevoir à partir de l'âge de 60 ans.

La réserve constituée est composée de 2 parties, à savoir le résultat cumulé des retenues que la SABAM a effectuées sur les droits d'auteur et la part bénéficiaire qui peut être attribuée chaque année aux associés ordinaires.

Pour ce qui concerne le rapport financier 2006, les dépenses totales pour les activités sociales ont diminué en 2006 de 597.189 €, soit 13,49 %, pour atteindre un total de 3.829.419 €.

En 2005, la CES avait supporté les coûts liés à l'externalisation des obligations au profit des agents directs de la SABAM (ancien article 1-§ 3). En 2006, ces coûts ont complètement disparu.

En faisant abstraction de ces coûts exceptionnels de 2005, les dépenses totales pour les activités sociales en 2006 sont restées quasi inchangées par rapport à 2005.

Le nombre total d'allocataires s'élevait à 966 en 2006, c'est-à-dire le même nombre qu'en 2005.

L'allocation de base est le montant minimum que les allocataires peuvent recevoir annuellement de la caisse sociale. Cette allocation de base des associés ordinaires s'élevait à 1.100 € par an au 31 décembre 2006, tandis que les conjoints survivants reçoivent 50 % de ce montant. Notons également qu'en vertu de l'article 1-§ 2 du Règlement d'Ordre Intérieur, un montant équivalent à 100 allocations de base a été accordé à titre de subvention à des fins culturelles à la Promotion Artistique Belge de la SABAM.

Le Conseil d'Administration de la CES s'est réuni 6 fois en 2006.

Actuellement, les dépenses annuelles sont couvertes par la retenue que la SABAM effectue annuellement sur les droits en vertu de l'article 49 des statuts de la SABAM. Les revenus financiers générés par les droits en attente de paiement ont pour effet d'augmenter les disponibilités en vue de couvrir de futurs engagements.

En 2006, les produits financiers des placements ont diminué d'environ un tiers comparé à 2005, mais ceci constitue en soi un bon résultat car 2005 était une année exceptionnelle. En effet, en 2005 une plus-value actuarielle sur obligations de 1.139.648 € avait été comptabilisée et ce montant a dû être extourné en 2006 par une reprise sur produits financiers, et ce, conformément à nos règles d'évaluation. Si nous ne tenons pas compte de cette comptabilisation, les produits financiers n'auraient diminué que de 160.000 € ou 5,80 %.

## Bilans CES (en €)

Actif au 31 décembre	2006	2005	Différence	%
<b>Actifs circulants</b>	<b>50 997 909</b>	<b>49 438 517</b>	<b>1 559 392</b>	<b>3,15%</b>
Créances à un an au plus	1 547 618	147 858	1 399 760	
B. Autres créances	1 547 618	147 858	1 399 760	
Placements de trésorerie	47 762 975	48 453 560	-690 585	-1,43%
B. Autres placements	47 762 975	48 453 560	-690 585	-1,43%
Valeurs disponibles	961 157	186 891	774 266	414,29%
Comptes de régularisation	726 159	650 208	75 951	11,68%
<b>Total de l'actif</b>	<b>50 997 909</b>	<b>49 438 517</b>	<b>1 559 392</b>	<b>3,15%</b>

## Bilans CES (en €)

Passif au 31 décembre	2006	2005	Différence	%
<b>Dettes</b>	<b>50 997 909</b>	<b>49 438 517</b>	<b>1 559 392</b>	<b>3,15%</b>
Dettes à plus d'un an	50 997 909	49 438 517	1 559 392	3,15%
Fonds en gestion - à répartir ultérieurement	50 997 909	49 438 517	1 559 392	3,15%
Dettes à un an au plus	0	0	0	
C1. Dettes commerciales - Fournisseurs	0	0	0	
<b>Total du passif</b>	<b>50 997 909</b>	<b>49 438 517</b>	<b>1 559 392</b>	<b>3,15%</b>

## 7.7. CAISSE D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ

Exercices clôturés au 31 décembre		2006	2005	Différence	%
<b>2. COMPTES DE RESULTATS CES (€)</b>					
<b>I.</b>	<b>Ventes et prestations</b>	<b>5 266 868</b>	<b>4 795 523</b>	<b>471 345</b>	<b>9,83%</b>
	A. Versements Sabam	5 266 755	4 795 401	471 354	9,83%
	B. Autres recettes	113	122	-9	-7,38%
<b>II.</b>	<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>-4 241 387</b>	<b>-4 455 757</b>	<b>214 370</b>	<b>-4,81%</b>
	A. Services sociaux et culturels	3 829 419	4 426 608	-597 189	-13,49%
	B. Frais généraux	411 968	29 149	382 819	1313,32%
<b>III.</b>	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 025 481</b>	<b>339 766</b>	<b>685 715</b>	<b>201,82%</b>
<b>IV.</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>2 609 797</b>	<b>3 909 420</b>	<b>-1 299 623</b>	<b>-33,24%</b>
	B. Produits des actifs circulants	1 577 665	1 457 286	120 379	8,26%
	C. Autres produits financiers	1 032 132	2 452 134	-1 420 002	-57,91%
<b>V.</b>	<b>Charges financières</b>	<b>-1 958 600</b>	<b>245 574</b>	<b>-2 204 174</b>	<b>-897,56%</b>
<b>IX.</b>	<b>Résultat de l'exercice avant impôts</b>	<b>1 676 678</b>	<b>4 494 760</b>	<b>-2 818 082</b>	<b>-62,70%</b>
<b>X.</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>-116 168</b>	<b>-128 532</b>	<b>12 364</b>	<b>-9,62%</b>
<b>XI.</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 560 510</b>	<b>4 366 228</b>	<b>-2 805 718</b>	<b>-64,26%</b>
<b>XIII.</b>	<b>Résultat de l'exercice à affecter</b>	<b>1 560 510</b>	<b>4 366 228</b>	<b>-2 805 718</b>	<b>-64,26%</b>
<b>RESULTAT A AFFECTER (€)</b>					
	Résultat à affecter	1 560 510	4 366 228	-2 805 718	-64,26%
	B. Prélèvements sur le fonds en gestion			0	
	C. Affectations aux fonds en gestion	1 560 510	4 366 228	-2 805 718	

## 7.8. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

### 7.8.1. BILAN

#### a. L'actif

##### *a.1. Les actifs immobilisés (- 5,50 %)*

Les immobilisations incorporelles présentent une diminution de 5,98 %. Ces immobilisations concernent des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, les frais pour les logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations amortissables à partir de 1996.

Depuis le 1er janvier 2002, les frais payés à des sociétés de consultance informatique dans le cadre de projets de développement de logiciels pour usage interne par l'entreprise sont également incorporés à cette rubrique.

Notons que les progiciels font aussi partie de cette rubrique.

Les immobilisations corporelles sont en baisse de 5,41 %.

Notons que la charge d'amortissement liée à l'immeuble, à savoir le bâtiment, les rénovations et les installations, s'élève à un total de 347.000 €.

Les immobilisations financières n'ont été affectées par aucun mouvement durant l'année 2006.

##### *a.2. Les actifs circulants*

Les créances à un an au plus (+ 16,10 %) : cette progression est surtout imputable à une augmentation des créances ouvertes Média – qui ont été honorées début 2007.

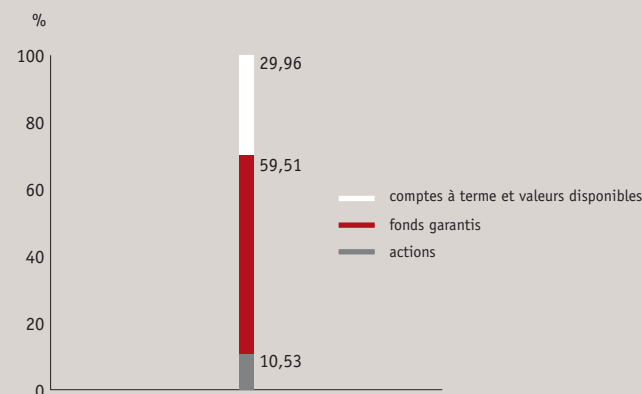
## Les placements de trésorerie

	1	2	3	4
1) Situation des placements de trésorerie (€)	au 31/12/06	au 31/12/05	(1)-(2)	(3)/(2)
Comptes à terme SABAM	19 607 797	8 872 422	10 735 375	121,00%
Comptes à terme CES (fonds social)	2 340 000	3 090 000	-750 000	-24,27%
Comptes à terme PAB (fonds culturel)	620 000	857 000	-237 000	-27,65%
Actions SABAM	17 144 540	17 443 788	-299 248	-1,72%
Actions CES (fonds social)	7 689 687	7 696 519	-6 832	-0,09%
Fonds garantis SABAM	91 139 038	83 988 768	7 150 270	8,51%
Fonds garantis CES (fonds social)	38 351 739	38 260 715	91 024	0,24%
<b>Sous-total</b>	<b>176 892 801</b>	<b>160 209 212</b>	<b>16 683 589</b>	<b>10,41%</b>
Réductions de valeur latente cumulées				
SABAM	-1 303 321	-1 242 560	-60 761	4,89%
CES (fonds social)	-618 452	-593 674	-24 778	4,17%
<b>Total bilan</b>	<b>174 971 028</b>	<b>158 372 978</b>	<b>16 598 050</b>	<b>10,48%</b>
<b>2) Valeurs disponibles</b>				
SABAM	41 607 369	49 228 456	-7 621 087	-15,48%
CES (fonds social)	961 157	186 891	774 266	414,29%
PAB (fonds culturel)	64 343	24 154	40 189	166,39%
<b>Total bilan</b>	<b>42 632 869</b>	<b>49 439 501</b>	<b>-6 806 632</b>	<b>-13,77%</b>
<b>Total général</b>	<b>217 603 897</b>	<b>207 812 479</b>	<b>9 791 418</b>	<b>4,71%</b>

Les fonds garantis et les actions acquis par la SABAM et la CES (fonds social) ont été confiés en gestion discrétionnaire auprès de trois institutions financières dans le cadre d'une gestion qui se veut défensive et sous le contrôle et l'impulsion de la direction financière.

L'importance des valeurs disponibles est due à l'intégration dans cette rubrique de comptes courants (ou *business accounts*) offrant un meilleur rendement comparable aux comptes à terme.

Les avoirs ont été répartis comme suit (valeur de marché au 31 décembre 2006). La part prise par chacune des trois catégories de placement de trésorerie n'a pas évolué par rapport à la situation au 31/12/2005.





## b. Le Passif

### b.1. Les capitaux propres

- Capital (+ 4,73 %).
- Réserves (+ 29,49 %) : cette augmentation est surtout imputable à une croissance des réserves disponibles de 450.000 €, comptabilisées conformément à l'article 48 des statuts.
- Provisions (- 3,44 %) (- 337.549 €) : cette diminution s'explique, d'une part, par une reprise de la provision pour les pensions dans le cadre de la restructuration de 96.931 € ainsi que par une reprise de la provision au titre de la couverture de nos engagements de pensions extralégales envers les administrateurs de 299.455 € et, d'autre part, par une augmentation de la provision pour litiges de 58.837 €.

### b.2. Les dettes

Les dettes à plus d'un an représentent les fonds donnés en gestion à la CES de la SABAM et augmentent de 3,18 %, principalement grâce aux produits financiers.

Les dettes à un an au plus s'élevaient à 189.738.065 € fin décembre 2006 pour 178.752.860 € fin décembre 2005, soit une augmentation de 10.985.205 € ou 6,15 %. Pour expliquer cette augmentation, les éléments suivants doivent être invoqués :

1. une augmentation des dettes commerciales de 2.127.376 €. Cette augmentation est imputable à une hausse du solde de fournisseurs encore à payer de 465.000 €, à une hausse du solde des factures encore à recevoir pour 2006 d'un montant de 314.000 €, à une hausse des postes impayés encore à régler concernant les sociétés sœurs étrangères de 1.183.000 € et, par ailleurs, cette augmentation est encore influencée par une augmentation du solde de dossiers contentieux encore à clôturer pour un montant de 165.000 €.

2. une augmentation des dettes relatives aux impôts, rémunérations et charges sociales.

La dette fiscale a augmenté de 114.597 € et les dettes relatives aux rémunérations ont augmenté de 123.821 €, ce qui est imputable à une augmentation de la provision constituée pour le pécule de vacances.

3. l'augmentation principale est toutefois celle des autres dettes, à hauteur de 8.619.411 € (augmentation de 174.233.501 € en 2005 à 182.852.912 € en 2006). Cette hausse s'explique comme suit :

- a) divers (+ 1.752.490 €) : due à une augmentation du solde encore à payer à la CES (fonds social).
- b) les droits encore à payer au 31/12/2006 pour la période 2001-2006 augmentent de 6.927.683 €, et ceci s'explique comme suit :

#### Droits 2006 (+ 8.393.830 €)

- Droits d'auteur 2006 + droits d'utilisation mécanique + avances droits mécaniques donnent une augmentation de 11.929.206 €.

- Autres droits :

- a) Copie privée (- 1.844.375 €) : baisse due à une mise à disposition plus rapide des sommes reçues aux services de répartition en 2006 par rapport à 2005, et ce, grâce aux informations et aux paiements plus rapides d'AUVIBEL.
- b) Reprographie (- 231.837 €) : baisse due à la facturation en 2005 des droits arriérés.
- c) Central Licensing : de 14.468.706 € en 2005 à 13.009.542 € en 2006, donc une baisse de 1.459.164 €.

#### Les droits d'auteur et droits d'utilisation DM 2001-2005 (- 4.953.550 €)

Cette année, les soldes des droits EX 2000 & 2003 et des droits mécaniques 2000 & 2001 ont été ajoutés aux reliquats 2006.

La réserve des droits attribuables Droits belges et étrangers en attente : augmentation de 3.487.403 €, due à la dotation des droits EX 2000 et 2003 et des droits mécaniques 2000 et 2001.

## Les dettes à un an au plus

### Droits en attente de répartition au 31/12/2006

Rubrique	01 jusqu'à 05	droits 2006	Total général
Copie privée EAR	0 €	791 014 €	791 014 €
Reprographie EAR	0 €	2 120 067 €	2 120 067 €
Central Licensing	0 €	13 009 542 €	13 009 542 €
Droits mécaniques avances 2007	0 €	5 291 459 €	5 291 459 €
Droits mécaniques industrie	9 616 135 €	6 806 390 €	16 422 525 €
Droits mécaniques étranger	3 426 540 €	1 942 286 €	5 368 826 €
Comm. droits d'util. DRM EAR	70 483 €	385 863 €	456 345 €
Comm. droits d'util. DRM EAP	292 381 €	383 829 €	676 210 €
BOSS (multimédia en ligne)	156 532 €	130 557 €	287 089 €
Belgique EX, FILM & AV	23 675 334 €	-37 242 €	23 638 092 €
Etranger EX, FILM & AV	3 272 059 €	4 244 916 €	7 516 975 €
Copie privée	4 156 587 €	3 989 959 €	8 146 546 €
Reprographie	21 693 €	0 €	21 693 €
Provisions Reprographie	230 810 €		230 810 €
Représentations théâtre	175 655 €	247 145 €	422 800 €
Concerts qualifiés	309 998 €	494 533 €	804 532 €
Littérature	262 €	4 859 €	5 121 €
Droits de reproduction Arts Visuels	323 598 €	321 846 €	645 444 €
Droit de suite	22 823 €	176 902 €	199 724 €
Droits - Article 43		12 392 525 €	12 392 525 €
Mise à disposition non attribuée	3 449 920 €	51 686 640 €	55 136 560 €
Droits d'auteur EAP	2 351 064 €	9 076 698 €	11 427 762 €
Commissions à récupérer	-577 079 €		-577 079 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 974 796 €</b>	<b>113 459 787 €</b>	<b>164 434 583 €</b>
Droits attribuables	11 067 128 €		11 067 128 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62 041 925 €</b>	<b>113 459 787 €</b>	<b>175 501 711 €</b>

EAR = En attente de répartition

EAP = En attente de perception

## Droits en attente de répartition au 31/12/2006

Rubrique	2001	2003	2004	2005	2006	Total général
Copie privée EAR					791 014 €	791 014 €
Reprographie EAR					2 120 067 €	2 120 067 €
Central Licensing					13 009 542 €	13 009 542 €
Droits mécaniques avances 2007					5 291 459 €	5 291 459 €
Droits mécaniques industrie	42 449 €	3 209 586 €	2 504 235 €	3 859 864 €	6 806 390 €	16 422 525 €
Droits mécaniques étranger		1 075 926 €	1 180 815 €	1 169 799 €	1 942 286 €	5 368 826 €
Comm. droits d'util. DRM EAR		14 792 €	9 119 €	46 571 €	385 863 €	456 345 €
Comm. droits d'util. DRM EAP		11 385 €	52 075 €	228 921 €	383 829 €	676 210 €
BOSS (multimédia en ligne)	2 890 €	0 €	64 543 €	89 099 €	130 557 €	287 089 €
Belgique EX, FILM & AV	3 952 528 €	54 627 €	9 686 790 €	9 981 389 €	-37242 €	23 638 092 €
Etranger EX, FILM & AV	575 244 €	0 €	921 753 €	1 775 063 €	4 244 916 €	7 516 975 €
Copie privée	1 351 €		2 678 581 €	1 476 656 €	3 989 959 €	8 146 546 €
Reprographie	1 201 €		61 €	20 431 €	0 €	21 693 €
Provisions reprographie			77 343 €	153 468 €		230 810 €
Représentations théâtre	16 933 €		28 175 €	130 547 €	247 145 €	422 800 €
Concerts qualifiés			267 654 €	42 344 €	494 533 €	804 532 €
Littérature			201 €	61 €	4 859 €	5 121 €
Droits de reproduction Arts Visuels	9 113 €		17 923 €	296 562 €	321 846 €	645 444 €
Droit de suite	2 782 €		6 474 €	13 566 €	176 902 €	199 724 €
Droits - Article 43					12 392 525 €	12 392 525 €
Mise à disposition pas encore attribuée	532 815 €	569 376 €	1 078 639 €	1 269 090 €	51 686 640 €	55 136 560 €
Droits d'auteur EAP	262 642 €	391 917 €	736 140 €	960 366 €	9 076 698 €	11 427 762 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 399 947 €</b>	<b>5 327 610 €</b>	<b>19 310 522 €</b>	<b>21 513 797 €</b>	<b>113 459 787 €</b>	<b>165 011 662 €</b>
Commissions à récupérer		-88 794 €	-102 125 €	-386 160 €		-577 079 €
Droits en attente de paiement						
Droits attribuables	11 067 128 €					11 067 128 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 467 075 €</b>	<b>5 238 816 €</b>	<b>19 208 397 €</b>	<b>21 127 637 €</b>	<b>113 459 787 €</b>	<b>175 501 711 €</b>

EAP = En attente de perception

EAR = En attente de répartition

## 7.9. LE COMPTE DE RÉSULTATS

### a. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 215.900.000 €, ce qui correspond à une diminution de 1,7 % par rapport à 2005. Cette diminution résulte des faits principaux suivants :

#### a.1. Les perceptions individuelles : - 3 % (- 3.900.000 €)

Dans un environnement plutôt défavorable, les volumes d'activités dans le secteur des droits mécaniques (perceptions centralisées du marché étranger - 6 %) ont influencé les chiffres malgré la bonne tenue du marché belge dans ce secteur.

#### a.2. Les perceptions collectives : + 0,4 % (+ 316.000 €)

La bonne performance de la musique légère mécanique (+ 4,5 % ou + 1.600.000 €) a été en partie neutralisée par les droits de reprographie (- 49 % ou - 1.250.000 €), ce qui justifie le statu quo de cette rubrique de perceptions.

#### a.3. Les sociétés sœurs : - 0,9 % (- 122.000 €)

Les droits de reproduction mécanique, le droit de prêt et les œuvres théâtrales sont en baisse alors que les droits audiovisuels ont connu une progression exceptionnelle.

### b. Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation représentent la participation des associés et de tiers aux frais administratifs, la récupération des frais auprès des tiers (avocats, huissiers, assurances, personnel, etc.), les frais de rappel et les frais récupérés auprès des sociétés apparentées.

En ce qui concerne la contribution annuelle, celle-ci a rapporté 262.753 € en 2006.

En ce qui concerne les exercices 2000 à 2006, un montant de 2.774.352 € demeure cependant toujours dû. Dans un souci de prudence et en accord avec le commissaire-réviseur d'entreprise, une réduction de valeur est comptabilisée. De ce fait, la créance réelle a été réduite à un montant de 472.953 € au 31 décembre 2006.

LES RECETTES (en €)	(1) 31/12/06	(2) 31/12/05	(3) 31/12/04	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>A. DROITS D'AUTEUR</b>	<b>215 966 993</b>	<b>219 706 597</b>	<b>161 954 483</b>	<b>-3 739 604</b>	<b>-1,7%</b>
<b>I. PERCEPTIONS INDIVIDUELLES</b>	<b>127 411 790</b>	<b>131 345 903</b>	<b>70 798 510</b>	<b>-3 934 113</b>	<b>-3,0%</b>
Théâtre (Belgique)	2 569 633	2 795 395	2 093 431	-225 762	-8,1%
Théâtre (Étranger)	262 429	492 009	461 300	-229 580	-46,7%
Total théâtre	2 832 062	3 287 404	2 554 731	-455 342	-13,9%
Musique sérieuse	1 374 260	1 333 452	1 328 266	40 808	3,1%

<b>LES RECETTES</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>
Musique légère vivante	10 489 829	10 539 483	10 266 291	-49 654	-0,5%
Cinémas	1 709 875	1 507 937	1 640 905	201 938	13,4%
TV (perception individuelle)	0	0	83 737	0	-
Droit de reproduction	339 527	369 078	271 512	-29 551	-8,0%
Droit de suite	494 253	248 157	257 827	246 096	99,2%
Total arts visuels	833 780	617 235	529 339	216 545	35,1%
BOSS (multimédia en ligne)	846 132	885 287	458 932	-39 155	-4,4%
Littérature	53 526	42 368	74 303	11 158	26,3%
Perceptions occasionnelles	2 200 483	1 882 310	3 026 973	318 173	16,9%
Perceptions contractuelles	3 705 642	4 656 343	3 451 487	-950 701	-20,4%
Central Licensing - marché belge	10 666 009	8 609 165	8 716 826	2 056 844	23,9%
Central Licensing - autres territoires	88 767 661	94 490 678	36 292 624	-5 723 017	-6,1%
Musique d'ambiance	1 895 672	1 552 289	703 218	343 383	22,1%
Illustration musicale	1 824 887	1 812 984	1 417 635	11 903	0,7%
Divers	1 760	2 098	2 148	-338	-16,1%
Total droit de reproduction mécanique	109 062 114	113 005 867	53 610 912	-3 943 753	-3,5%
Cellule de contrôle	210 212	126 870	251 093	83 342	65,7%
<b>II. PERCEPTIONS COLLECTIVES</b>	<b>75 724 638</b>	<b>75 408 247</b>	<b>76 453 562</b>	<b>316 391</b>	<b>0,4%</b>
Musique légère mécanique (EX)	31 325 302	30 001 498	29 938 412	1 323 804	4,4%
Droits d'utilisation	5 544 826	5 294 185	5 241 286	250 641	4,7%
Total musique légère mécanique	36 870 128	35 295 683	35 179 698	1 574 445	4,5%
Diffuseurs publics	13 038 025	12 598 173	12 392 503	439 852	3,5%
Radios locales	2 268 158	1 955 891	1 841 913	312 267	16,0%
Diffuseurs nationaux privés	7 725 853	8 034 707	6 199 458	-308 854	-3,8%
Télévisions régionales et à public à cible	1 328 471	1 227 698	784 702	100 773	8,2%
Diffuseurs payants	2 159 912	2 319 649	1 344 998	-159 737	-6,9%

<b>LES RECETTES</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>
Câble payé par les câblodistributeurs	7 282 306	7 586 094	7 306 657	-303 788	-4,0%
Câble - programmes TV étrangers	1 084 801	1 382 207	1 592 021	-297 406	-21,5%
Câble - programmes radiosonores étrangers	13 909	13 316	14 505	593	4,5%
Divers	0	100 000	0	-100 000	-100,0%
Total Média	34 901 435	35 217 735	31 476 757	-316 300	-0,9%
BOSS (multimédia en ligne)	141 839	116 953	81 541	24 886	21,3%
Reprographie	1 304 055	2 554 244	1 453 195	-1 250 189	-48,9%
Copie privée	2 507 181	2 223 632	8 262 371	283 549	12,8%
<b>III. SOCIETES SŒURS</b>	<b>12 830 565</b>	<b>12 952 447</b>	<b>14 702 412</b>	<b>-121 882</b>	<b>-0,9%</b>
Oeuvres théâtrales	38 147	323 678	71 241	-285 531	-88,2%
Oeuvres audiovisuelles	698 639	309 457	206 471	389 182	125,8%
Câble - droits d'exécution	1 540 677	1 414 407	1 567 824	126 270	8,9%
Câble - audiovisuel	517 836	473 080	1 951 447	44 756	9,5%
Arts visuels	159 053	179 487	152 419	-20 434	-11,4%
Autres réseaux	84 067	191 145	62 478	-107 078	-56,0%
Droit de prêt	50	101 642	9 596	-101 592	-100,0%
Droits de reproduction mécanique	4 690 307	5 034 783	5 413 379	-344 476	-6,8%
Droits d'exécution (Film + Musique)	5 101 789	4 924 768	5 267 519	177 021	3,6%
BOSS	0	0	38	0	-
<b>B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 147 447</b>	<b>4 557 423</b>	<b>3 723 555</b>	<b>-409 976</b>	<b>-9,0%</b>

### c. Les services et biens divers

La part des services et biens divers dans les frais d'exploitation généraux pour le dernier exercice s'élève à 33,61 %, contre 29,82 % lors de l'exercice précédent, c'est-à-dire qu'un euro sur trois des frais d'exploitation a été utilisé pour l'équipement matériel et la bonne

gestion de l'infrastructure de la SABAM. L'augmentation de ce pourcentage est due plutôt aux rapports plus exceptionnels des différentes composantes des frais pendant l'exercice 2005 qu'à une augmentation des frais en 2006 ; au contraire, la composante des frais services et biens divers diminue de 385.000 €, et les coûts sont de ce fait même inférieurs à ceux de l'exercice 2003.

## Services et biens divers (en milliers d' €)



Ce bon résultat peut être imputé en grande partie à la nouvelle politique de la SABAM consistant à reprendre progressivement les bureaux de perception autonomes et à les exploiter en gestion propre. En 2005, ceci fut le cas pour les bureaux de la Région de Bruxelles-Capitale et de la province d'Anvers ; en 2006, la province du Hainaut s'y est ajoutée. Des frais supplémentaires vont de pair avec ces reprises comme par exemple le loyer des bureaux et l'équipement matériel des inspecteurs qui sont sur les routes, mais nous constatons en contrepartie une diminution considérable des commissions que nous aurions autrement dû payer aux bureaux de perception autonomes.

Les services et biens divers dépassent le budget prévu de 3,80 %.

Nous subdivisons la rubrique services et biens divers pour obtenir les sous-rubriques suivantes :

### a. Frais de location et d'entretien : + 4,9 % (+ 76.000 €)

L'augmentation des frais sous cette rubrique est une conséquence directe de l'exploitation de la nouvelle filiale de la région du Hainaut, à l'instar de l'augmentation de ce poste de frais que nous avons également connue en 2005 avec la création des filiales en Région

de Bruxelles-Capitale et dans la province d'Anvers ; en d'autres termes augmentation des postes de frais tels que « location des bâtiments », « leasing voitures », « entretien des installations » (plieuse, machine à affranchir, photocopieuse, fax, ...).

Nous constatons dans cette rubrique également une augmentation des frais pour l'entretien du parc informatique à hauteur de 42.000 €.

### b. Fournitures à l'entreprise : - 2,4 % (- 22.000 €)

Sous cette rubrique, des efforts ont été fournis pour analyser de plus près certains frais et pour réaliser des économies là où ceci s'est du moins avéré possible. Ainsi, les frais relatifs à la documentation professionnelle, aux fournitures de bureau et aux photocopies ont sensiblement diminué, et un nouveau règlement a été élaboré pour l'utilisation des GSM de l'entreprise. Le chauffage nous a coûté davantage qu'en 2005 en raison de la hausse des prix de l'énergie et il y a eu davantage de frais de téléphone, dus à la mise en place de la nouvelle filiale pour la région du Hainaut.

### c. Rétributions de tiers : - 14,0 % (- 817.000 €)

C'est dans cette rubrique que l'impact de la restructuration du réseau des agences est naturellement le plus sensible, et il s'exprime par la diminution des commissions payées, qui ont atteint cette année 771.000 €, contre presque 1.200.000 € en 2005.

### d. Honoraires et indemnités : + 15,8 % (+ 278.000 €)

Un budget important est consacré chaque année aux avocats et huissiers pour l'ensemble des dossiers dans lesquels ils interviennent dans l'intérêt de la SABAM et pour défendre le droit d'auteur. Cette année, l'augmentation des honoraires payés à des consultants est imputable à des dossiers tels que les négociations des contrats, la réforme du fonds social (récupération de ces frais à la rubrique « autres produits d'exploitation »), l'audit interne et d'autres dossiers divers.

### e. Annonces, publicités et communication : - 22,7 % (- 175.000 €)

Tout en assurant une présence manifeste de la SABAM dans les médias, le service communication est parvenu à fonctionner de la sorte avec un budget plus restreint. Un

contrat de sponsoring n'a pas été d'application et de sérieuses économies ont été réalisées sur le SABAM Magazine.

#### f. Société : - 6,7 % (- 108.000 €)

Le budget de formation en 2006, bien qu'important, était nettement inférieur à celui de 2005 et nous avons réalisé de ce fait une économie de presque 71.000 €. D'autre part le coût de l'organisation de l'Assemblée générale a été plus élevé dû au fait de l'organisation de deux réunions.

### d. Les rémunérations, charges sociales et pensions

Les rémunérations, charges sociales et pensions représentent 56,7 % des charges d'exploitation (rubrique II du compte de résultats) et augmentent de 7,7 % ou 1.460.000 €. De ce dernier chiffre, 1,34 % est imputable à l'indexation de janvier 2006, 2,04 % aux augmentations barémiques et 0,77 % à l'augmentation sectorielle obligatoire de 18 € par employé, qui est également entrée en vigueur à partir de janvier 2006.

Les rémunérations et charges sociales représentent plus de 87 % du total de cette rubrique.

L'effectif du personnel a présenté, ces dernières années, l'évolution suivante :

	A Unités	B Equivalent temps plein
1997	321	288,7
1998	315	281,9
1999	303	266,8
2000	301	264,8
2001	309	275,1
2002	284	257,4
2003	295	268,3
2004	314	286,6
2005	359	320,4
2006	358	316,5

En 2006, 18 recrutements ont été effectués, 19 départs ont été enregistrés et 31 changements de régime de travail ont été constatés.

La diminution nette de l'effectif du personnel s'est élevée à 3,9 ETP (= Equivalent Temps Plein).

Pour ce qui concerne l'exercice 2007, il a été décidé de geler les engagements afin de limiter l'effectif tout au long de l'exercice à un maximum de 319,3 ETP, hors réforme en cours des agences.

Depuis octobre 2003, la SABAM a conclu une assurance groupe auprès de l'assureur Ethias, et ce, à la fois pour être en règle avec les dispositions légales en la matière et pour offrir au personnel un avantage concurrentiel. Du fait de l'évolution des salaires et surtout de l'ancienneté, l'augmentation atteint ici 12,69 %.

La rubrique pensions de retraite et de survie reste à peu près inchangée. Dans le cadre du Plan Social de 2001, nous payons déjà depuis la fin 2004 les indemnités convenues à tous les pensionnés. Ceci explique la faible différence entre 2005 et 2006.

### e. Les amortissements

Les charges d'amortissements s'élèvent à 2.136.314 €, soit une augmentation de 3,8 % par rapport aux amortissements de 2005.

Les développements informatiques et le hardware représentent toujours une part importante de ces charges.

### f. Les provisions pour risques et charges

Voir supra (b1 – Les Capitaux Propres – Provisions).



Montants exprimés en milliers d'€	1	2	3	4	5	6
Rubriques	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	(1)-(2)	(5)/(2)
<b>Services et biens divers</b>	<b>12 071</b>	<b>12 456</b>	<b>13 282</b>	<b>12 304</b>	<b>-385</b>	<b>-3,1%</b>
Frais de location et d'entretien	1 620	1 544	1 337	1 205	76	4,9%
Fournitures à l'entreprise	893	915	828	797	-22	-2,4%
Eau, électricité et chauffage	170	154	155	124	16	10,4%
Expédition et télécommunication	363	358	301	259	5	1,4%
Fournitures, abonnements et programmation	360	403	372	414	-43	-10,7%
Rétributions de tiers	5 012	5 829	6 995	6 280	-817	-14,0%
Agences	4 720	5 491	6 605	5 989	-771	-14,0%
Assurances	93	76	69	69	17	22,4%
Frais extérieurs	199	262	321	222	-63	-24,0%
Honoraires et indemnités	2 035	1 757	1 879	1 802	278	15,8%
Avocats et huissiers siège	402	415	706	356	-13	-3,1%
Avocats et huissiers perception	737	643	682	574	94	14,6%
Autres honoraires et indemnités	896	699	491	872	197	28,2%
Annonces, publicités et communication	596	771	681	803	-175	-22,7%
Société	1 503	1 611	1 523	1 359	-108	-6,7%
Charges consolidées	412	29	39	58	383	1320,7%
<b>Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>20 398</b>	<b>18 936</b>	<b>16 432</b>	<b>14 942</b>	<b>1 462</b>	<b>7,7%</b>
Rémunérations	13 725	12 766	11 310	10 301	959	7,5%
Charges sociales	3 944	3 611	3 223	2 978	333	9,2%
Primes pour pension extralégale	1 065	834	760	502	231	27,7%
Autres frais de personnel	1 101	879	777	762	222	25,3%
Pensions de retraite et de survie	451	446	423	389	5	1,1%
Provisions pour pécule de vacances	112	400	-61	10	-288	-72,0%
<b>Charges d'amortissements</b>	<b>2 136</b>	<b>2 057</b>	<b>2 391</b>	<b>2 483</b>	<b>79</b>	<b>3,8%</b>
Frais de restructuration	0	0	83	200	0	0,0%
Logiciels (développement interne)	448	353	534	469	95	26,9%
Logiciels (développement externe)	602	577	476	476	25	4,3%
Bâtiment	73	73	73	73	0	0,0%
Installations	71	84	103	89	-13	-15,5%
Rénovation	203	177	158	118	26	14,7%
Mobilier et matériel de bureau	164	165	153	139	-1	-0,6%
Matériel informatique	398	483	698	804	-85	-17,6%
Matériel roulant	177	145	113	115	32	22,1%
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>-338</b>	<b>6 747</b>	<b>-153</b>	<b>-222</b>	<b>-7 085</b>	<b>-105,0%</b>

## 7.10. LES RÉSULTATS FINANCIERS

	1	2	3	4
Produits financiers	31/12/06	31/12/05	(1)-(2)	(3)/(2)
<b>SABAM</b>				
Intérêts bancaires	1 907 391	1 333 102	574 289	43,08%
Intérêts fonds garantis	3 503 602	3 430 448	73 154	2,13%
Plus-value fonds garantis	189 881	504 361	-314 480	-62,35%
Plus-value actions	1 260 095	1 140 185	119 910	10,52%
Autres produits financiers	1 034 438	1 296 531	-262 093	-20,21%
Total SABAM	7 895 407	7 704 627	190 780	2,48%
<b>CES (fonds social)</b>				
Intérêts bancaires	61 611	30 730	30 881	100,49%
Intérêts fonds garantis	1 516 054	1 426 556	89 498	6,27%
Plus-value fonds garantis	29 763	1 323 399	-1 293 636	-97,75%
Plus-value actions	553 180	583 156	-29 976	-5,14%
Autres produits financiers	449 189	545 579	-96 390	-17,67%
Total CES	2 609 797	3 909 420	-1 299 623	-33,24%
<b>PAB (fonds culturel)</b>				
Intérêts bancaires	16 012	11 075	4 937	44,58%
Total PAB	16 012	11 075	4 937	44,58%
<b>Total général</b>	<b>10 521 216</b>	<b>11 625 122</b>	<b>-1 103 906</b>	<b>-9,50%</b>

\* dont la plus-value actuarielle sur obligations 1.139.648 €

Produits financiers nets (Revenus moins les réductions de valeurs actées et autres charges financières)

## Les marchés financiers en 2006 : une année contrastée

En 2006, les produits financiers consolidés ont atteint un montant de 10.521.216 € ou - 9,50 % contre une augmentation de plus de 80 % en 2005. Cette correction est tout à fait logique surtout si nous tenons compte du fait qu'en 2005 une plus-value actuarielle sur obligations de 1.139.648 € avait été comptabilisée dans le portefeuille CES (fonds social) et a été extournée en 2006 par une reprise sur produits financiers, et ce, conformément à nos règles d'évaluation. Si nous ne tenons pas compte de cette dernière opération, les résultats financiers bruts consolidés sont stables par rapport à 2005.

## Evolution des taux d'intérêts en 2006

Le marché obligataire a déçu en 2006 avec des rendements qui sont partis à la hausse (+ 64 points de base). Les obligations de l'Etat libellées en euros ont perdu 0,25 % pour l'ensemble de 2006. La performance des obligations internationales a été encore plus mauvaise, avec - 5,11 % sur l'ensemble de l'année. Celle-ci s'explique par la nouvelle plongée du dollar et du yen qui ont tous deux perdu 11 % par rapport à l'euro en 2006. La performance des obligations d'entreprise a été légèrement supérieure grâce à la stabilité des écarts de taux.

Au niveau des taux d'intérêt à court terme, la tendance a été à un resserrement des politiques monétaires partout dans le monde. La FED (Banque Centrale Américaine) a continué à augmenter régulièrement son taux de référence passant de 4,25 % à 5,25 % en 2006. La BCE (Banque Centrale Européenne), depuis décembre 2005, a également relevé son taux directeur à 6 reprises (de 2 % à 3,5 %).

Ces importantes hausses des taux court terme combinées aux hausses moins fortes des taux long terme ont abouti à un aplatissement de la courbe des taux. Dans ce cadre, nous avons adopté une stratégie défensive de sorte que l'impact du taux a été réduit par rapport à celui de l'indice de référence.

## Le marché des actions

Le premier semestre 2006 s'est caractérisé par une évolution contrastée des marchés d'actions. Après une première période haussière, placée sous le signe des progressions de bénéfiques, de la dynamique des fusions et acquisitions et de l'amélioration des indicateurs économiques, les principaux indices boursiers ont chuté au mois de mai sous le poids du durcissement continu et généralisé des politiques monétaires (voir supra).

Durant le second semestre, les marchés ont profité d'un climat plus calme favorisé par la détente des taux long terme et des prix pétroliers et les marchés actions ont poursuivi leur mouvement haussier au quatrième trimestre. L'indice MSCI EMU, dividendes réinvestis, a enregistré en 2006 une performance de 21,92 %.

## Les rendements des portefeuilles

Au niveau des actions, la performance des portefeuilles a dépassé les 20 %. Cette performance provient de l'ensemble des SICAV et des actions détenues. Au niveau des secteurs, les meilleures performances ont été affichées par l'immobilier (+ 54 %), les services aux collectivités (+ 39,4 %), les équipements électroniques (+ 37 %) et les matériaux (+ 36,9 %). A l'inverse, les secteurs de la pharmacie (+ 2,9 %), des logiciels et services associés (+ 3,1 %) et de l'énergie (+ 8,5 %) ont livré des returns inférieurs à la moyenne.

Pour les obligations, la performance des portefeuilles a été légèrement négative (de 0 % à - 0,52 %).

Notons enfin que les résultats financiers nets de la SABAM (produits financiers moins toutes les charges financières) ont progressé de 14 % (+ 850.000 €). En effet, dans le cadre de la gestion des portefeuilles titres, il est tenu compte d'une mission explicite qui est entre autres d'éviter dans la mesure du possible la réalisation de moins-values ou de faire en sorte que celles-ci soient au moins compensées par la réalisation de plus-values équivalentes.



# 8. Annexes aux comptes annuels consolidés de l'exercice au 31 décembre 2006

## I. REGLES D'ÉVALUATION

### 1. Frais d'établissement

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des frais de restructuration c.-à-d. :  
- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode linéaire	Taux d'amortissement
Frais de restructuration	X	MINIMUM 20 % MAXIMUM 33 %

## 2. Immobilisations incorporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations incorporelles, c.-à-d. :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode linéaire	Taux d'amortissement
<b>Logiciel</b>	X	20 % - 33 % l'an
<b>Recherche et développement Logiciels</b>	X	33 % l'an

Pour ce qui concerne la rubrique « recherche et développement logiciels », il s'agit des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise.

Conformément à la législation comptable, les frais pour les logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations à partir de 1996.

Le développement de logiciels implique l'acquisition de connaissances techniques et peut donc être comptabilisé comme tel. Les frais imputés sur les immobilisations s'élevaient pour 2006 à 492.371 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration, ce qui nous permet donc de réduire l'impact des charges salariales.

Les frais de rémunération pris en considération concernent le service développement du département informatique.

Cette procédure légale permet de réduire l'impact des frais directs durant les années d'amortissement (3 ans).

## 3. Immobilisations corporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations corporelles,

c.-à-d. :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi :

Libellé	Méthode Linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Matériel informatique	X	X	20 %	33 %
Aménagement et installations	X	X	10 %	10 %
Immeuble	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Location -financement	X	X	20 %	20 %

A partir de 2003, la première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.

## 4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure.

## 5. Créances à plus d'un an

Les créances non représentées par des titres à revenus fixes sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

## 6. Créances à un an au plus

Les créances (créances commerciales et autres créances non représentées par des titres à revenus fixes) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance est reprise dans un groupe distinct, c.-à-d. «créances douteuses» (soit à la valeur nominale totale) s'il existe une incertitude partielle ou totale quant au paiement. Si un risque de perte probable sur les créances existe, une réduction de valeur sur créances douteuses est actée.

Si la réalisation s'effectue par la clôture définitive de la faillite du débiteur, nous obtenons principalement une perte qui pourrait déjà avoir été complètement provisionnée. Dans les cas précités, le résultat obtenu sera porté sous la rubrique «Autres charges d'exploitation - Moins-values sur réalisation de créances commerciales».

Les débiteurs divers sont évalués à leur valeur nominale.

La prise en résultat (compte de résultats) de créances (producteurs avec contrats Biem et du central licensing) s'effectue mensuellement après le paiement des avances.

La prise en résultat (compte de résultats) des perceptions effectuées par les agences s'effectue à la fin du mois durant lequel les perceptions ont eu lieu et cela sur la base des décomptes mensuels remis par les agences.

La prise en résultat (compte de résultats) de certaines créances établies à charge des radio-télédiffuseurs s'effectue au moment de la connaissance de base des données nécessaires au calcul et ceci, conformément aux accords conclus.

## 7. Placements de trésorerie

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, une réduction de valeur est actée (parmi les charges financières) lorsque la valeur de marché, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les valeurs à terme sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les titres à revenus fixes de la SABAM SCRL Société civile ainsi que de la Caisse d'Entraide et de Solidarité sont évalués sur la base de leur valeur actuarielle, c.-à-d. que lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat, compte tenu de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement nominal, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis pour la durée des titres restant à courir.

Il s'agit d'un élément du rendement de ces titres.

Cette différence est, selon le cas, ajoutée à ou déduite de la valeur d'acquisition des titres.

La prise en résultats de cette différence se fait sur une base actualisée, en partant du rendement actuariel à l'achat.

Les différences constatées au 31.12.06 ont été déduites et/ou ajoutées à la valeur d'acquisition des titres, c.-à-d. :

- SABAM : Réduction de valeur actuarielle portefeuille - dotation/reprise 287.987 €

- CES : Réduction de valeur actuarielle portefeuille - dotation/reprise 1.731.414 €

Les réductions de valeur latentes sur le portefeuille obligataire ainsi que sur les actions sont comptabilisées sous la rubrique des charges financières.

## 8. Valeurs disponibles

Le principe de la valeur d'acquisition est applicable, c.-à-d. la valeur nominale des fonds ou valeurs disponibles.

## 9. Comptes de régularisation

Ce poste comporte les charges à reporter, c.-à-d. la partie des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Fin 2006, les frais à répartir en 2007 s'élèvent à 658.553 €.

Ce poste comporte également le prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais sont à rattacher à un exercice écoulé.

Il s'agit ici des intérêts courus non échus de la SABAM ainsi que la Caisse d'Entraide et de Solidarité.

Les produits acquis de la SABAM s'élèvent à 2.098.523 € et à 726.139 € pour la CES.

## 10. Capital

Le capital est exprimé en euro. La valeur correspond aux parts sociales libérées.

## 11. Réserves

Les réserves sont constituées statutairement.

En 2006, une dotation aux réserves de 455.320 € a été effectuée.

## 12. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées en vue de faire face à des charges dans la mesure où elles répondent aux limites et aux conditions fixées par la loi.

- Les charges sont déductibles au titre de charges d'exploitation à partir du moment où elles sont normalement payées ou supportées.
- Les charges doivent grever normalement les résultats de l'exercice comptable.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs.

Elles ne peuvent être maintenues ou constituées dans la mesure où elles excèdent une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées.

En cas de litige, la procédure suivante est appliquée :

1. En ce qui concerne les montants non encore répartis, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement afin de constituer une provision de droits nécessaire à couvrir le litige. Ces droits réservés sont comptabilisés en dettes au passif du bilan.
2. En ce qui concerne les montants déjà répartis, une provision pour risques et charges est constituée en fonction des risques réels générés par le litige.

Pour l'exercice 2006, les provisions se subdivisent comme suit :

- Pensions et obligations similaires (prépensions)	1.584.363 €
- Pensions extralégales administrateurs	6.700.545 €
- Litiges	1.201.648 €
	9.486.556 €

## 13. Les dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

## 14. Dettes à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comprend aucun intérêt. Les dettes qui sont payées à des termes périodiques ne comprennent aucun intérêt.

## 15. Résultats financiers

Les résultats financiers provenant des placements effectués à terme et du portefeuille sont comptabilisés à leur échéance.

Le montant des intérêts courus mais non échus est provisionné par l'intermédiaire du compte de régularisation de l'actif « produits acquis ».

## 16. Obligations de pensions

### 16.1. Obligations de la SABAM vis-à-vis du personnel.

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis de ses membres du personnel. Celles-ci varient selon qu'il s'agit d'un employé ou d'un cadre, et également en fonction de la date d'entrée en service. En ce qui concerne ce dernier point, toutes les obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres du personnel (employés et cadres) sont financées en externe par le biais d'une assurance groupe.

### 16.2. Obligations de la SABAM vis-à-vis des administrateurs.

L'article 22 des statuts accorde un éméritat annuel aux anciens administrateurs qui ont exercé leur mandat pendant au moins huit ans et qui ont atteint l'âge de 60 ans.

A partir du 1er janvier 2005, une provision annuelle est maintenue au bilan pour faire face à ces obligations.



## 2. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique II de l'actif)

### État des frais d'établissement (frais de restructuration)

	€
a) Valeur d'acquisition	
Au 1er janvier 2006	0
Mutations de l'exercice	
- Acquisitions	+ 0
Au 31 décembre 2006	0
b) Amortissements	
Au 1er janvier 2006	0
Mutations de l'exercice	
- Actés	+ 0
Au 31 décembre 2006	0
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2006	0

### Recherche et développement

	€
a) Valeur d'acquisition	
Au 1er janvier 2006	6.889.354
Mutations de l'exercice	
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	+ 951.718
Au 31 décembre 2006	7.841.072
b) Amortissements et réductions de valeur	
Au 1er janvier 2006	5.249.159
Mutations de l'exercice	
- Actés	+ 1.049.721
Au 31 décembre 2006	6.298.880
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2006	1.542.192

### 3. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique III de l'actif)

(Montants exprimés en €)	Terrains et constructions (rubrique IIIA)	Installations, machines et outillage (rubrique IIIB)	Mobilier et matériel roulant (rubrique IIIC)	Location - financement et droits similaires (rubrique IIID)
<b>a) Valeur d'acquisition</b>				
Au 1er janvier 2006	8 065 721	3 253 636	13 065 232	
Mutations de l'exercice :				
Acquisitions		263 429	473 550	
Cessions et désaffectations			-251 131	
Transferts d'une rubrique à une autre				
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>8 065 721</b>	<b>3 517 065</b>	<b>13 287 651</b>	<b>0</b>
<b>c) Amortissements et réductions de valeur</b>				
Au 1er janvier 2006	4 241 458	1 518 955	10 968 611	
Mutations de l'exercice :				
Actés	73 129	274 344	739 121	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations			-186 230	
Transferts d'une rubrique à une autre				
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>4 314 587</b>	<b>1 793 299</b>	<b>11 521 502</b>	<b>0</b>
<b>d) valeur comptable nette au 31 décembre 2006</b>	<b>3 751 134</b>	<b>1 723 766</b>	<b>1 766 149</b>	<b>0</b>

### 4. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique IV de l'actif)

#### Participations :

<b>SCRL AUVIBEL</b>		
Rue Vilain XIII 53-55		
1000 Bruxelles	1 part sociale	2.479
<b>SCRL REPROBEL</b>		
Rue du Prince Royal 87		
1050 Bruxelles	7 parts sociales	1.750
<b>SCRL OnlineArt</b>		
Rue du Prince Royal 87		
1050 Bruxelles	5 parts sociales	2.500
<b>TOTAL</b>		<b>6.729</b>

## 5. RESULTATS DE L'EXERCICE

	2006	2005
<b>5.1. Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>		
a) Nombre total à la date de clôture	357	359
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	327,5	324,6
c) Nombre effectif d'heures prestées	475 016	470 231
<b>5.2. Frais de personnel (en milliers de €)</b>		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	13 725	13 167
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	3 944	3 611
c) Primes patronales pour assurances extralégales	1 065	834
d) Autres frais de personnel	1 213	879
e) Pensions	450	446
<b>5.3. Réductions de valeur (en milliers de €)</b>		
a) Sur créances commerciales reprises(-) actées (+)	417	408
<b>5.4. Provisions pour risques et charges (en milliers de €)</b>		
Constitutions	178	58
Utilisations et reprises	-515	-311
<b>5.5. Autres charges d'exploitation (en milliers de €)</b>		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	644	603
Autres	591	568
<b>5.6. Relations financières avec les administrateurs (en milliers de €)</b>		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats		
a) Aux administrateurs	481	472
b) Aux anciens administrateurs	377	411

<b>VI : Placements de trésorerie : autres placements (en milliers de €)</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Actions et parts</b>	<b>22 912</b>	<b>23 304</b>
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	22 912	23 304
<b>Titres à revenu fixe</b>		
dont émis par des, établissements de crédit	122 691	122 250
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>	<b>29 368</b>	<b>12 819</b>
avec une durée résiduelle ou de préavis		
a) d'un mois au plus	13 476	
b) de plus d'un mois à un an au plus	4 842	15 416
c) de plus d'un an	11 050	3 000
<b>VII. Comptes de régularisation (en milliers de €)</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif		
Frais à répartir	659	566
Frais à reporter	2 864	2 518
Produits acquis	97	83
<b>VIII. Etat du capital (en milliers de €)</b>	<b>montants 2006</b>	<b>Nombre d'actions</b>
<b>A. Capital social</b>		
<b>1. Capital souscrit</b>		
Au terme de l'exercice précédent	1 126	
Modifications au cours de l'exercice		
Inscriptions de nouveaux associés	53	1 254
Au terme de l'exercice	1 179	
<b>2. Représentation du capital</b>		
2.1. Catégories d'actions		
Parts ordinaires	1 179	24 640
<b>IX. Provisions pour autres risques et charges (en milliers de €)</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Ventilation de la rubrique 163/5		
Provisions pensions et obligations similaires	8 285	8 681
Provisions pour litiges	1 202	1 143
<b>X. Etat des dettes (en milliers de €)</b>	<b>échéant dans l'année</b>	<b>plus d'un an mais 5 ans au plus</b>
<b>A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle</b>		
Autres dettes		52 013
<b>Total</b>		<b>52 013</b>
<b>C. Dettes fiscales, salariales et sociales</b>		
1. Impôts		
b) Dettes fiscales non échues	171	
2. Rémunérations et charges sociales		
b) Autres dettes salariales et sociales	2 110	

<b>XIII. Résultats financiers (en milliers de €)</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
D. Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	5 184	963
Reprises (-)	-3 079	-3 078
<b>XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers (en milliers de €)</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	2 071	2 343
2. par l'entreprise	6 057	6 157
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. Précompte professionnel	4 579	4 141
<b>XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (en milliers de €)</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Entreprises avec lien de participation</b>		
1. Immobilisations financières	7	7
Participations	7	7

## Bilan Social de la Sabam au 31/12/2006

<b>I. Etat des personnes occupées</b>	<b>Temps plein</b>	<b>Temps partiel</b>	<b>Équivalent temps plein</b>
<b>A. Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>			
<b>1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>			
Nombre moyen de travailleurs	258,3	100,9	327,5
Nombre effectif d'heures prestées	388 068	86 948	475 016
Frais de personnel (en 1000 €) (+) (ou (-))	15 380	3 651	19 031
Montant des avantages accordés en sus du salaire (x 1000 €)			679
<b>2. A la date de clôture de l'exercice</b>			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	253	104	324,0
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	236	104	307,0
Contrat à durée déterminée	17	0	17,0
c. Par sexe			
Hommes	123	12	131,7

Femmes	130	92	192,3
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	12	3	14,5
Employés	240	101	308,5
Autres	1	0	1,0
<b>B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
	<b>Personnel intérimaire</b>		
Nombre moyen de travailleurs	0,4		
Nombre effectif d'heures prestées	815		
Frais pour l'entreprise (en 1000 €)	25		
<b>II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice</b>			
	<b>Temps plein</b>	<b>Temps partiel</b>	<b>Équivalent temps plein</b>
<b>A. Entrées</b>			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	107	0	107,0
b. Par type de contrat de travail :			
Contrat à durée indéterminée	8	0	8,0
Contrat à durée déterminée	99	0	99,0
c. Par sexe et niveau d'études :			
Hommes : primaire	0	0	0,0
Hommes : secondaire	17	0	17,0
Hommes : non universitaire	25	0	25,0
Hommes : universitaire	7	0	7,0
Femmes : primaire	0	0	0,0
Femmes : secondaire	26	0	26,0
Femmes : non universitaire	15	0	15,0
Femmes : universitaire	17	0	17,0
<b>B. Sorties</b>			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	104	4	107,2
b. Par type de contrat de travail :			
Contrat à durée indéterminée	12	4	15,2
Contrat à durée déterminée	92	0	92,0
c. Par sexe et niveau d'études :			
Hommes : primaires	0	0	0,0
Hommes : secondaire	23	0	23,0
Hommes : non universitaire	23	0	23,0
Hommes : universitaire	8	0	8,0
Femmes : primaire	0	0	0,0
Femmes : secondaire	15	2	16,6
Femmes : non universitaire	24	2	25,6

Femmes : universitaire	11	0	11,0
d. Par motif de fin de contrat			
Prépension			
Licenciement	3	2	4,6
Autre motif	101	2	102,6

### III. Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

Mesures en faveur de l'emploi	Nombre de travailleurs	Equivalents temps plein	Avantage financier
<b>1. Mesures comportant un avantage financier pour</b>			
Interruption complète carrière professionnelle			
Réduction structurelle cotisations sécurité sociale	362	331,8	610 337
Convention de premier emploi			
<b>2. Autres mesures</b>			
Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	15	15,0	
Prépension conventionnelle	27	27,0	
Réduction cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	63	60,8	
Travailleurs concernés mesures en faveur de l'emploi :			
total pour l'exercice	389	358,8	
total pour l'exercice précédent	432	401,8	

### IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	133	210
Nombre d'heures de formation suivies	1 289	1 084
Coût pour l'entreprise (x 1 000 €)	69	44

# Rapport du commissaire

## à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – SOC CIV. sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

### Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la Société belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – SOC CIV pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € ('000) 255.039 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € ('000) 192.313.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société lié à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.



## Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion. Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

**Bruxelles, le 09 mai 2007**

**Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises**  
**Commissaire**  
**représentée par**

**Alexis Palm**  
**Réviseur d'Entreprises**

# Rapport spécial du commissaire

## sur les droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive, présenté à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – Soc. Civ. du 4 juin 2007

Conformément à l'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission qui nous a été confiée pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec l'interprétation de la loi donnée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Celle-ci précise que le réviseur aura:

- vérifié qu'une Assemblée Générale s'est effectivement réunie pour fixer les modalités de répartition entre les ayants droit, que cette Assemblée Générale a délibéré à la majorité des deux tiers, qu'à défaut d'une telle majorité, une nouvelle Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet a statué à la majorité simple;
- vérifié que la proposition de répartition entre les ayants droit de la catégorie concernée est conforme aux modalités approuvées, à dater du 1er janvier 2002.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2001 a approuvé, à la majorité des deux tiers, la modification de l'article 45 du Règlement Général réduisant le délai de répartition de 5 à 3 ans. Cette modification est entrée en vigueur le 1er janvier 2002. Cette modification n'ayant pas d'effet rétroactif, sa première application a donc eu lieu sur les droits à répartir relatifs à l'année 2002 soit à la répartition 2005.

Au 31 décembre 2005, le montant total des droits à répartir s'élevait, respectivement, à € 9.761.976 pour l'année 2000 (droits d'exécution et droits de reproductions mécaniques), € 2.825.544 pour l'année 2001 (droits de reproductions mécaniques) et € 8.048.964 pour l'année 2003 (droits d'exécution).

Des montants des droits encore à répartir, relatifs aux années 2000, 2001 et 2003, se montant respectivement à € 5.625.488,30 (droits d'exécution et droits de reproductions mécaniques), € 985.892,41 (droits de reproductions mécaniques) et € 5.781.144,41 (droits d'exécution) ont été transférés au budget 2006 pour être réparti aux ayants droits en 2007.

Un montant total de € 12.392.525,12 relatifs aux droits de 2000, 2001 et 2003 a donc été transféré au budget 2006. Un montant de € 5.523.940,17, bien qu'attribué, n'a pas été réparti soit pour des raisons juridiques, de documentation, de non paiement ou de modification de réglementation approuvé par le Comité de Direction.

En conclusion, sous réserve de la non mise en répartition du montant de € 5.523.940,17 des droits de 2000, 2001 et 2003, nous attestons l'affectation du solde de ces droits d'un montant total de € 12.392.525,12 par catégorie de droits conformément à l'article 45 du Règlement Général.

**Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises**  
**Commissaire**  
**représentée par**

**Alexis Palm**  
**Réviseur d'Entreprises**  
**Bruxelles, le 09 mai 2007**

# Rapport spécial du commissaire

## **établi en application de l'article 35 des statuts et portant sur la conformité de la répartition des droits d'auteur au règlement général, présenté à l'assemblée générale des Associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs – SABAM SCRL – Soc. Civ. du 4 juin 2007.**

L'article 35 des statuts stipule que le Commissaire vérifie si la répartition des droits d'auteur est effectuée conformément au Règlement Général.

Conformément à l'article 35 des statuts, et selon les modalités d'application, telles que proposées par le Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée Générale des Associés du 14 juin 1997, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission de contrôle. Nous avons pour cela utilisé le Rapport des Flux Financiers, portant sur l'année 2005, qui a été établi sous la responsabilité de la Direction.

Afin d'établir notre rapport, nous nous sommes appuyés sur les travaux effectués par le département financier de la Sabam. Nous avons revu les travaux concernant l'examen et l'analyse des rapports des flux, des règles de répartition, de la réconciliation des rapports de flux à la comptabilité effectués par le contrôleur financier. Les contrôles de détail des répartitions ne font pas partie de notre mission mais incombent à l'équipe de contrôle interne de la répartition de la SABAM. Nous avons revu les différents contrôles internes mis en place.

Suite à la mise en oeuvre de nos travaux de contrôle, nous résumons ci-dessous les résultats principaux.

### **Droits d'exécution**

Nos travaux de contrôle détaillés ont porté sur les droits d'exécution et les perceptions communes (EUR 67.488.291,57) représentant ensemble 34,25 % du total des droits à répartir (EUR 197.060.476,56, source: Flux Financiers 2005), depuis l'organisation des contrôles internes jusqu'au niveau des oeuvres individuelles et des ayants droit. La cellule de contrôle interne a effectué des sondages sur un échantillon de 23.789 exécutions d'oeuvres, sur un total de 6.015.552 exécutions d'oeuvres. Le taux d'erreurs identifiées et corrigées avant la répartition définitive s'élevait à 0,01% (0,01% en 2005). Nous avons validé le travail de la cellule de contrôle interne de la répartition sur base de tests de contrôle sur les historiques et n'avons relevé aucune erreur. Cependant, il convient de tenir compte du fait que certains droits ont été mis en suspens par manque d'information (absence de programme) : nous nous assurerons dans nos prochains travaux que ces montants seront répartis de manière adéquate.

Nos travaux de contrôle confirment donc le caractère approprié, exhaustif et adéquat de l'approche utilisée par la cellule de contrôle interne de la répartition.

## Droits de reproduction mécanique, Œuvres dramatiques, Arts Visuels/ Littérature, Reprographie et Copie privée

Conformément à notre programme de travail, nous avons effectué une revue des procédures de contrôle interne des droits de reproduction mécanique (EUR 120.074.748,84, soit 60,93 % du total des droits à répartir) et des droits Arts Visuels/Littérature (EUR 953.019,44, soit 0,48%) du total des droits à répartir.

Les autres catégories de droits (Œuvres dramatiques, Reprographie et Copie privée) n'ont pas fait l'objet de contrôles spécifiques mais ont été couverts lors de nos travaux de contrôle précédents, selon une rotation, afin de contrôler la répartition de tous les droits sur une période de trois ans.

- Certaines recommandations complémentaires ont été adressées à la Direction de la SABAM laquelle a entrepris des actions afin de remédier aux faiblesses identifiées.
- Un rapport de synthèse est adressé par la SABAM à ses associés qui en font la demande. Un rapport plus complet est cependant mis à la consultation libre, au siège de la Société, pour les associés qui le souhaitent.
- Le présent rapport se fonde sur la situation existante au 31 décembre 2006. Les prochains travaux de contrôle de la répartition se dérouleront dans le courant du mois de décembre 2007 et porteront sur les répartitions des perceptions de 2006 effectuées en 2006 et 2007.

Conformément aux normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, nous formulons nos conclusions comme suit.

En conclusion, notre mission se situait dans le cadre de l'application de l'article 35 des statuts. Par conséquent, nos travaux ont consisté principalement en l'analyse des systèmes et procédures de contrôle interne et ont dès lors été moins étendus qu'une révision qui aurait pour but le contrôle plénier de la répartition. Compte tenu des remarques formulées ci-avant, nos contrôles n'ont pas révélé d'autres éléments qui indiqueraient que les flux financiers de l'année 2005,

dont le total des droits à répartir s'élève à EUR 197.060.476,56 ne reflètent pas fidèlement les répartitions de l'année 2005 par rubrique de droits, ou que les répartitions ne sont pas conformes au Règlement Général et aux décisions prises par le Conseil d'Administration. En outre, aucun élément autre que ceux relevés ci-avant n'indique que le système de contrôle interne mis en place dans le cadre de la répartition ne fonctionne pas de manière appropriée, conformément au Manuel de Répartition.

**Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises**  
**Commissaire**  
**représenté par**

**Alexis Palm**  
**Reviseur d'Entreprises**

**Bruxelles, le 09 mai 2007**





75-77 rue d'Arlon  
1040 Bruxelles  
Tél: 02/286 82 11  
Fax: 02/230 05 89  
website: [www.sabam.be](http://www.sabam.be)